

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉS



Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
27, place Jules - Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02 - Téléphone. 04.91.57.53.00

ceser@maregionsud.fr - www.ceser.maregionsud.fr

SOMMAIRE

Edito du Président.....	3
Présentation du CESER.....	4
Répartition des Conseillers par Département.....	6
Bilan 2019 par commission.....	7
Temps forts	
• <i>Contribution au Grand Débat National.....</i>	23
• <i>SRADDET.....</i>	24
•	
Synthèses des travaux.....	25
• <i>Convention d'exploitation des TER 2019/2023 avec la SNCF.....</i>	26
• <i>Schéma Régional Biomasse.....</i>	28
• <i>Quel avenir pour l'hydraulique agricole face au changement climatique ?.....</i>	30
• <i>L'innovation touristique : un levier d'attractivité au service du tourisme durable.</i>	32
• <i>La francophonie : quelle stratégie pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?.....</i>	34
• <i>La Responsabilité Sociale et Sociétale de l'Entreprise.....</i>	36
• <i>Accès aux soins : comment réduire la fracture territoriale ?.....</i>	38
Récapitulatif des commissions 2019.....	40
Le CESER en chiffres.....	41



EDITO DU PRÉSIDENT

Voici notre rapport annuel qui rend compte de façon synthétique de nos travaux.

Le CESER, représentant la Société Civile Organisée fonctionne avec 15 commissions qui sont en quelque sorte les miroirs des commissions du Conseil Régional. Il doit répondre aux saisines du Conseil Régional qui sollicite l'avis du CESER pour nourrir sa réflexion avant ses prises de décisions, voir connaître le ressenti de la société civile. Mais plus largement, il peut se saisir de sujets concernant la vie de notre région, par exemple : *Quel avenir pour l'hydraulique agricole face au changement climatique ?*

Deux grands dossiers nous ont occupés cette année :

- Le Grand Débat National. 2019 a connu un moment sociétal sans précédent au cours duquel la société civile a exprimé des points de crispation importants. Le CESER s'est emparé du sujet en rédigeant un document devant nourrir la réflexion nationale en relayant les attentes exprimées régionalement.
- Le SRADETT, le Schéma des Schémas, qui va organiser le développement éco social et environnemental de notre territoire. Ce document est particulièrement structurant puisqu'il pose les règles de la vie collective de notre région, ainsi que l'articulation avec les autres Schémas existants : *SRDEII, SRDT, CPRDFOP, Schéma de la Mer...*

Durant l'année, le CESER exprime au Conseil Régional ses avis sur :

- Les Orientations budgétaires
- Le Budget
- Le Compte Administratif (bilan comptable de l'année).

A la lecture du document, vous allez découvrir tout ce travail collectif, très souvent consensuel, qui témoigne que par l'échange et l'écoute, il est possible de dégager des axes d'actions partagées. Cela n'enlève en rien la richesse de réflexions, les attentes et les convictions de chacun, en gardant toujours à l'esprit l'intérêt général et plus particulièrement pour nous c'est le fait régional.

Nous vous souhaitons bonne lecture, et nous restons à votre écoute pour répondre à vos questions ou si vous le souhaitez, venir présenter notre organisation, le CESER, qui gagne à être mieux connu.



Marc POUZET

QUI SOMMES-NOUS ?

Une force active de propositions placée au cœur des décisions



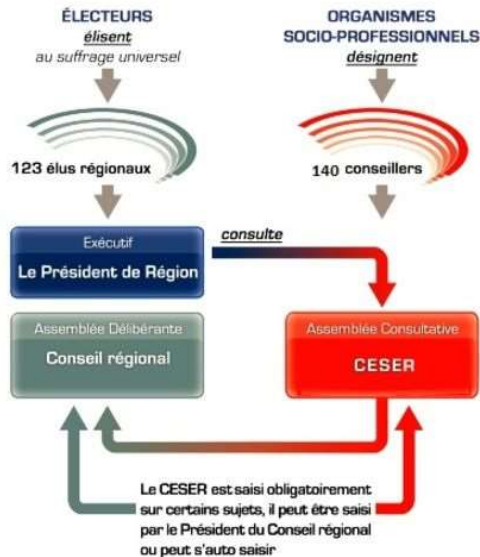
Constitué de personnes issues de la Société Civile reconnues pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est une véritable force de propositions, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Grâce à la rédaction de ses avis, rapports, et communications, il analyse, anticipe, éclaire et conseille sur de nombreux sujets essentiels liés au développement de notre région et offre de nombreux outils d'aide à la décision.

La diversité des horizons et des origines de ses conseillères et conseillers crée un espace de dialogue unique en son genre. Les Conseillères et Conseillers ont à cœur de travailler ensemble dans l'écoute et le respect de chacun, par-delà leurs différences.

Soucieux d'être au contact permanent des réalités du terrain, le CESER auditionne et va à la rencontre de professionnels, d'universitaires, de chercheurs..., spécialisés dans les domaines de compétences sur lesquels il doit intervenir.

Un laboratoire d'idées pour le Pouvoir Exécutif



Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional est une des trois composantes de l'entité régionale. Il se positionne comme le partenaire principal de l'Exécutif régional, du Président et de l'Assemblée délibérante, le Conseil régional, en termes d'études, de diagnostics, d'anticipations et de préconisations.

Une réelle représentativité de la Société Civile régionale

Composé de 142 conseillères et conseillers répartis en 4 collèges, le CESER peut se prévaloir d'avoir une représentativité pertinente de la société civile dans toute sa diversité et d'être la deuxième Assemblée de la Région.

Collège n°1 : les représentants des Entreprises et activités professionnelles non salariées :

- 12 organismes majeurs de représentants des activités non salariées.

Collège n°2 : les représentants des organisations syndicales de salariés :

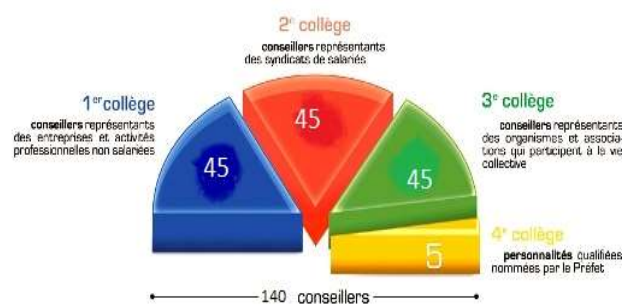
- 7 unions régionales syndicales représentatives des salariés.

Collège n°3 : les représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région :

- 24 fédérations, chambres, caisses, comités régionaux et associations.

Collège n°4 :

- 5 personnalités qualifiées désignées par le Préfet de Région qui, en raison de leur qualité ou de leurs activités, concourent au développement de la région.



- Schéma de la répartition des conseillers

Répartition des Conseillers par Département

Départements	Conseillers	
	Nombre	Pourcentage
Alpes-de-Haute-Provence	13	9,4
Hautes-Alpes	10	7,2
Alpes-Maritimes	13	9,4
Bouches-du-Rhône	60	43,7
Var	27	19,7
Vaucluse	14	10,2
TOTAL	137	100 %



Bilan 2019 par commission

FORMATION

Formation Professionnelle et
Apprentissage

Lycées, Patrimoine et
Investissements régionaux

Enseignement supérieur,
Recherche et Innovation

AMÉNAGEMENT

Aménagement et
Développement des Territoires
et du Massif, Foncier, Habitat
et Logement

Transports Publics Régionaux
et Eco-Mobilité

SOCIÉTAL

Culture, Patrimoine culturel

Solidarités, Prévention et
Sécurité, Santé et Services
Publics

Sport, Jeunesse et Vie associative

Section Prospective

ENVIRONNEMENTAL

Développement soutenable,
Environnement, Energie et
Climat

ÉCONOMIE

Finances et Fonctionnement

Emploi, Développement
Economique Régional

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et
Littoral

Relations Internationales,
Europe et Euro-Région

Tourisme



AGRICULTURE, FORÊT, MER, PÊCHE



Georgia LAMBERTIN
Présidente



Myriam BARNEL
Vice-Présidente



Benoit GAUVAN
Secrétaire

1. Quel bilan faites-vous des activités de la commission Agriculture, Forêt, Mer et Littoral en 2019 ? Les temps forts ? Les auditions les plus pertinentes ?

La commission a été particulièrement occupée en 2019 par la finalisation des auditions, la rédaction du rapport et de l'avis sur la saisine de la Région portant sur « l'hydraulique agricole face au changement climatique ». Cet avis, présenté en assemblée plénière du CESER, en juin 2019, a été voté à l'unanimité et adopté par l'ensemble des collègues. Puis, s'appuyant sur le Plan Mer et Littoral de la Région, la commission a initié une réflexion sur la politique liée au milieu marin et aux activités marines. La visite du site de l'IFREMER à La Seyne-sur-Mer a été un point fort de ces premières auditions.

2. Concernant l'avis émis : Quel avenir pour l'hydraulique agricole face au changement climatique ?
Quels vecteurs ont orienté et motivé vos préconisations ?

Malgré des infrastructures complexes de gestion et de transport de l'eau en région, les phénomènes récents, liés au changement climatique, ont un impact direct sur la pérennisation même de certaines productions agricoles qui, sans irrigation, seront en danger. L'eau, bien commun à partager. Notre réflexion sur les besoins en eau de l'agriculture s'est faite dans un contexte prenant en compte les différents usages (agriculture, eau potable, milieu, usages énergétiques et industriels).

Par ailleurs, nos préconisations seront intégrées dans les réflexions de la Région sur son programme HYDRA 2028.

2. On parle de plus en plus de la Société Civile, en votre qualité de Présidente de la commission Agriculture, Forêt, Mer et Littoral au CESER, vous sentez-vous acteur pour la représenter ?

L'avis a été porté à la connaissance des élus de la commission Agriculture de la Région, en décembre 2019 et, en tant que Présidente de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, je ne manque pas d'y faire référence.

En 2019, la commission a travaillé sur :

Saisines obligatoires rendues

- *Compte Administratif 2018*
- *Budget supplémentaire 2019*
- *Orientations Budgétaires 2020*

Saisine rendue :

- *Quel avenir pour l'hydraulique agricole face au changement climatique ?*

Données chiffrées

Réunions : 22

Avis rendus : 4

Personnes auditionnées : 26



AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET DU MASSIF, FONCIER, HABITAT ET LOGEMENT



Roger DERMESROPIAN
Président



Guy PARRAT
Vice-Président



Richard GHIS
Secrétaire

1. Quel bilan faites-vous des activités de la commission Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement en 2019 ? Les temps forts ? Les auditions les plus pertinentes ?

L'activité de la commission au cours de l'année 2019 a été dominée par le pilotage de l'avis définitif du CESER sur le SRADDET, après enquête publique, et par les premières auditions dans le cadre de l'auto-saisine sur le thème : « Adapter le logement aux exigences sociétales et aux contraintes urbanistiques de demain ». La volonté étant d'aborder tous les aspects du sujet, qu'ils soient d'ordre réglementaire, technique ou financier, chacune des auditions a apporté un éclairage différent sur cette problématique, avec parfois la présentation de projets concrets déjà réalisés.

2. Concernant l'avis engagé par la commission pour 2020 : Adapter le logement aux exigences sociétales et aux contraintes urbanistiques de demain.

Pourquoi le choix de cette thématique ?

La récente crise sociale a mis en exergue les difficultés, pour une grande partie de la

population, à trouver un logement correspondant à ses besoins, que ce soit en termes de typologie, de coût ou de localisation. Cette problématique revêt une telle importance qu'il est apparu nécessaire à la commission d'entreprendre un travail approfondi sur le sujet.

Ce travail portera sur les leviers à actionner pour permettre la création de logements répondant aux besoins de la population dans un contexte de densification urbaine et de revitalisation des centres villes et centre-bourgs, voulus par le SRADDET.

3. On parle de plus en plus de la Société Civile, en votre qualité de Président de la commission Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement au CESER, vous sentez-vous acteur pour la représenter ?

La Société Civile a la capacité d'alerter les élus sur les effets positifs ou négatifs des politiques publiques sur le bien vivre des populations. Le CESER, de par sa composition et son organisation, couvre un large spectre de cette population et a donc toute légitimité à la représenter au niveau régional.

En 2019, la commission a travaillé sur :

Saisines et saisines obligatoires rendues

- *Compte Administratif 2018*
- *Orientations Budgétaires 2020*
- *Budget Primitif 2020*

Saisines rendues :

- *SRADDET-Documents arrêté par la Région au 18.10.2018*
- *SRADDET*

Saisine en cours :

- *Adapter le logement aux exigences sociétales et aux contraintes urbanistiques de demain.*

Données chiffrées

Réunions : 19

Avis rendus : 5

Avis en cours : 1

Personnes auditionnées : 10



CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL



Christiane BOURBONNAUD
Présidente



Marie FRANQUEZA
Vice-Présidente



Yannick OHANESSIAN
Secrétaire

1. Quel bilan faites-vous des activités de la commission Culture, Patrimoine culturel en 2019 ? Les temps forts ? Les auditions les plus pertinentes ?

L'année 2019 de la commission Culture, Patrimoine Culturel, a été consacrée en dehors des Saisines Obligatoires sur le Budget et le Compte Administratif de la Région, au travail sur la diffusion culturelle en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Nous avons en particulier effectué des visites de terrain, notamment à Draguignan à l'invitation du Maire de la ville, Monsieur STAMBIO, ainsi qu'à Gap. La visite du FRAC et la présentation de ses activités décentralisées à l'initiative des collectivités locales ont constitué un point très éclairant sur les démarches à engager pour favoriser les initiatives locales de pratique culturelle.

2. Concernant l'avis engagé par la commission pour 2020 : La culture en région PACA : en améliorer l'accès et la diffusion. Quels vecteurs ont orienté et motivé vos préconisations ?

L'avis sur « la culture en PACA : en améliorer l'accès et la diffusion » n'a pas pu être finalisé sur la fin d'année 2019. Il a dû être repoussé de quelques mois du fait de la nouvelle saisine qui doit être menée en urgence à la demande de la Région : celle-ci a demandé à l'Etat une décentralisation de la compétence Culture à titre expérimental dans le futur Contrat de Plan Etat-Région.

Le CESER est saisi pour apporter à la Région l'avis de la Société Civile et des acteurs du secteur sur cette proposition, et formuler des préconisations sur les dispositifs qui

permettraient de mieux régir les relations entre l'Etat et la Région en matière de politique culturelle.

3. On parle de plus en plus de la Société Civile, en votre qualité de Présidente de la commission Culture, patrimoine culturel au CESER, vous sentez-vous acteur pour la représenter ?

Dans le contexte actuel de tensions exacerbées par l'intervention des réseaux sociaux qui développent des relations sans nuance ni modération, les instances représentatives de la Société Civile doivent jouer un rôle majeur. Le CESER, à travers ses trois collèges, constitue une instance de compromis qui peut apporter un éclairage rationnel et véridique au débat. C'est ce que la commission Culture va s'efforcer de faire sur la question des relations entre Etat et Région, sans la politique culturelle en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 2019, la commission a travaillé sur :

Saisines obligatoires rendues :

- *Compte Administratif 2018*
- *Orientations Budgétaires 2020*
- *Budget Primitif 2020*

Auto-saisine en cours :

- *La culture en région PACA : en améliorer l'accès et la diffusion*

Données chiffrées :

Réunions : 12

Avis rendus : 3

Avis en cours : 1

Personnes auditionnées : 13



DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET CLIMAT



Jean-Yves PETIT
Président



Nathalie BRUNEL
Vice-Présidente



Jean-Paul COMTE
Secrétaire

1. Quel bilan faites-vous des activités de la commission Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat en 2019 ? Les temps forts ? Les auditions les plus pertinentes ?

La commission Développement Soutenable, Environnement, Energie et Climat a vécu trois temps forts sur des sujets importants pour notre bien-être et le devenir de notre territoire régional avec :

- Un avis sur le Schéma Régional Biomasse,
- Le déplacement pour visiter les

installations de l'IFREMER et découvrir ses actions en faveur de la mer Méditerranée qui subit diverses pollutions dont celles liées aux déchets plastiques,

- L'audition de l'Observatoire Régional Energie Climat Air (ORECA) sur les énergies renouvelables et l'objectif « une région neutre en carbone » qui fut d'un très grand intérêt.

2. Concernant l'avis émis : Schéma Régional Biomasse Provence-Alpes-Côte d'Azur. Quels vecteurs ont orienté et motivé vos préconisations ?

L'avis du CESER sur le Schéma Régional Biomasse s'est appuyé sur le fait que :

- Les agrocarburants ne doivent pas être encouragés et être en concurrence avec l'agriculture à vocation alimentaire pour les populations,
- Il s'attarde largement sur le bois au détriment d'autres ressources mobilisables,
- Il n'aborde pas la dimension emploi (non délocalisable) liée à la biomasse.

3. L'avis engagé par la commission pour 2020 : Evaluation Plan Climat air énergie, « une Cop d'avance ». Pourquoi le choix de cette thématique ?

La Région compte faire un territoire régional neutre en carbone en 2050. Pour cela, elle veut développer des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le travail d'évaluation du CESER vise à pointer ce qui est efficace et ce qui ne l'est pas pour aider la Région à atteindre son objectif.

4. On parle de plus en plus de la Société Civile, en votre qualité de Président de la commission Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat au CESER, vous sentez-vous acteur pour la représenter ?

La Société Civile est un véritable « puit sans fond » de richesses en termes de compétences, de vécu, d'expériences, de constats et de propositions pour l'intérêt général. La représenter, via le CESER, est donc une action naturelle.

En 2019, la commission a travaillé sur :

Saisines obligatoires rendues :

- *Compte Administratif 2018*
- *Orientations Budgétaires 2020*
- *Budget Primitif 2020*

Saisines rendues :

- *Schéma Régional Biomasse Provence Alpes-Côte d'Azur*
- *Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et son rapport environnemental*
- *Situation en matière de Développement durable de la Région : rapport annuel 2018*

Saisines en cours :

- *Zéro plastique*
- *Evaluation Plan climat air énergie, « une cop d'avance ! »*
Impact de la politique régionale sur le développement des énergies renouvelables

Données chiffrées :

Réunions : 17
Avis rendus : 6
Avis en cours : 2
Personnes auditionnées : 9



EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL



Emilie CANTRIN
Présidente



Bruno HUSS
Vice-Président



Yves ROBERT
Secrétaire

1. Quel bilan faites-vous des activités de la commission Emploi, Développement Economique Régional en 2019 ? Les temps forts ? Les auditions les plus pertinentes ?

L'année 2019 a principalement été consacrée au travail sur la responsabilité sociale et sociétale des entreprises présenté à la Plénière d'octobre. Cela a représenté un long travail de réflexions et de concertations au sein de la commission pour prendre en compte la diversité des points de vue et des analyses. Si la qualité de cet avis a été unanimement salué, il n'a pas trouvé l'écho qu'il méritait. Par ailleurs, nous avons eu une première présentation du bilan à mi-mandat du SRDEII ce qui peut être considéré comme un tout premier pas vers une participation du CESER à l'évaluation des politiques publiques.

2. Concernant l'avis émis : La Responsabilité Sociétale des Entreprises comme levier de performance et d'indicateur de qualité de vie. (RSE) ? Quels vecteurs ont orienté et motivé vos préconisations ?

Nous nous sommes attachés à sortir la Responsabilité Sociale et Sociétale des Entreprises et à en faire aussi un outil au service du développement des territoires qui les accueillent.

Cet ancrage territorial doit favoriser l'emploi, l'inclusion sociale, la préservation de l'environnement... C'est là que la Région peut véritablement avoir un rôle à jouer en cohérence avec les objectifs affichés du Plan Climat. Elle doit y associer l'ensemble des acteurs : entreprises, syndicats, collectivités et associations. La RSE, c'est aussi un outil au service de l'économie de proximité et de la revitalisation des centres villes.

3. On parle de plus en plus de la Société Civile, en votre qualité de Président de la commission Emploi, Développement Economique Régional au CESER, vous sentez-vous acteur pour la représenter ?

Le CESER, c'est le véritable lieu de la Société Civile Organisée. Présider une commission, c'est être au cœur des débats qui l'animent. Mais les travaux du CESER sont méconnus et même en tant que Présidente de commission, je ne suis sollicitée ni par le Conseil régional, ni par d'autres institutions.

En 2019, la commission a travaillé sur :

Saisines obligatoires rendues

- *Compte Administratif 2018*
- *Orientations Budgétaires 2020*
- *Budget Primitif 2020*
- *Contribution au SRDEII*

Auto-saisine rendue :

- *La Responsabilité Sociale et Sociétale de l'Entreprise : un outil au service de la performance globale des entreprises, de la qualité de vie au travail et du développement durable des territoires*

Données chiffrées :

Réunions : 19
Avis rendus : 4
Personnes auditionnées : 8



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION



Jean-Pierre GAUGLER
Président



Gilles FOURNEL
Vice-Président



Marianne CHAILLAN
Secrétaire

1. Quel bilan faites-vous des activités de la commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation en 2019 ? Les temps forts ? Les auditions les plus pertinentes ?

L'année 2019 a été consacrée en grande partie à des travaux relatifs à une auto saisine portant sur le « Rapprochement entre le monde de la Recherche et le Tissu Economique ». La rédaction de la note méthodologique ainsi que les auditions qui s'en sont suivies ont permis aux membres de la commission de prendre conscience de la complexité de ce sujet. Au centre d'immunotechnologie MI-Mabs, il a été pointé le manque de lisibilité du « système d'appui et d'accompagnement à l'innovation ». A l'école des mines de Gardanne, le point fort a été la mesure de la nécessité de soutenir l'investissement des start-up. L'audition du CEREQ a mis en lumière les enjeux du dispositif CIFRE qui facilite le rapprochement entre les industriels et le monde académique. Enfin, fait marquant pour le CESER, la place accordée à un membre de notre commission au comité de suivi du SRESRI.

2. Les avis engagés par la commission pour 2020 : - Rapprochement entre le monde de la recherche et le tissu économique - 5G : Quelles orientations pour la région ? Pourquoi le choix de cette thématique ?

Le rapprochement entre le monde de la Recherche et le Tissu Economique correspond à une préoccupation majeure exprimée par le Président Léonetti et pointée dans le suivi du SRESRI malgré les dispositifs mis en place tels que les SATT. La commission proposera au CESER de faire à la Région des propositions issues de ces auditions. A ce jour, quelques pistes semblent émerger comme l'amélioration de la cartographie des acteurs et des systèmes, le développement des plateformes technologiques ou le soutien à l'investissement comme à la formation.

Les travaux relatifs à cette auto saisine ont pour l'instant été suspendus en raison de la saisine récente du Président de la Région avec son caractère prioritaire, portant sur « La 5 G : Quelles orientations pour la Région ? »

3. On parle de plus en plus de la Société Civile, en votre qualité de Président de la commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation au CESER, vous sentez-vous acteur pour la représenter ?

Il est pour moi évident que le CESER est la parfaite illustration de la Société Civile Organisée. Je pense qu'en qualité de Président de commission, je me dois d'être acteur de sa représentation. Cependant, je ne le conçois qu'à condition de le faire de manière très coordonnée avec l'institution et en vecteur des orientations qui en émanent.

En 2019, la commission a travaillé sur :

Saisines obligatoires rendues

- *Compte Administratif 2018*
- *Orientations Budgétaires 2020*
- *Budget Primitif 2020*

Saisines en cours :

- *Rapprochement entre le monde de la recherche et le tissu économique*
- *5G Quelles orientations pour la région ?*

Données chiffrées :

Réunions : 17
Avis rendus : 3
Avis en cours : 2
Personnes auditionnées : 16



FINANCES ET FONCTIONNEMENT



Jacques CABUZEL
Président



Jean TICORY
Vice-Président



Didier SERNA
Secrétaire

1. Quelles évolutions constatez-vous par rapport à l'année précédente, et quel est votre message principal ?

Nous avons cherché à améliorer et affiner nos analyses dans le cadre des avis concernant le Budget Primitif et le Compte Administratif, notamment en nous inspirant des pratiques d'autres CESER.

Parallèlement, nous avons poursuivi notre approche de l'évaluation, ici encore en analysant les pratiques des rares CESER qui ont engagé une démarche commune avec leur Conseil régional.

Enfin, nonobstant les difficultés rencontrées, nous souhaitons poursuivre notre analyse de la gestion des fonds européens par notre Région.

2. Quels ont été les temps forts et les auditions qui ont plus particulièrement apportées un éclairage à la Société Civile ?

Poursuivant sa réflexion sur la gestion des Fonds Européens, la Commission Finances et Fonctionnement a reçu M. Yann LIBRATI, Directeur de la Société FRANCOPHONIA, porteur d'un projet de Web-radio à destination du monde francophone susceptible de bénéficier d'aides européennes. La Commission a également reçu M. Bernard BENITEZ qui est venu, représentant la Banque de France, nous faire un brillant exposé de la conjoncture économique régionale.

3. On parle de plus en plus de la Société Civile, en votre qualité de Président de la commission Finances et Fonctionnement au CESER, vous sentez-vous acteur pour la représenter ?

Le CESER est une merveilleuse tribune pour la Société Civile.

Travailler parmi 137 Conseiller(e)s représentant les entreprises, les salariés, le monde associatif, dans une grande diversité de points de vue mais toujours dans un dialogue constructif.

Aboutir à des avis qui reflètent ces différences mais qui sont le plus souvent adoptés à l'unanimité, démontrent que la Société Civile Organisée permet un dialogue que la scène politique interdit.

En 2019, la commission a travaillé sur :

Saisines et saisines obligatoires rendues

- *Compte Administratif 2018*
- *Budget Supplémentaire 2019*
- *CPER Bilan 2018*
- *Orientations Budgétaires 2020 TICPE*
- *Décision Modificative n°2*
- *CVAE*
- *Budget Primitif 2020*

Données chiffrées :

Réunions : 15

Avis rendus : 8



FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE



Mario BARSAMIAN
Président



André BENDANO
Vice-Président



Claude NEGRI
Secrétaire

1. Quel bilan faites-vous des activités de la commission Formation professionnelle et Apprentissage en 2019 ? Les temps forts ? Les auditions les plus pertinentes ?

Bien entendu, les Saisines Obligatoires Budgétaires avec les auditions de la Région sur ses politiques en matière de formation et d'orientation.

Ensuite, après des préconisations en 2018 lors de l'élaboration de la loi "choisir son avenir professionnel", la commission s'est emparée des conséquences régionales, sa mise en application, en particulier sur la réforme de l'apprentissage (financement et gouvernance) et la transformation des OPCA en OPCO.

Tout début 2020, elle auditionnera les nouveaux acteurs régionaux du conseil en évolution professionnelle (CEP) retenus fin 2019.

D'autre part, elle s'est appropriée la déclinaison régionale du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) portée par le Pôle Emploi en région.

2. L'avis engagé par la commission pour 2020 : L'information et l'orientation des jeunes et adultes dans l'évolution à mi-parcours du CPRDFOP 2017/2021.

Pourquoi le choix de cette thématique ?

La commission a trouvé pertinent de faire une évaluation à mi-terme du contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) avec un zoom sur l'accueil, l'information, l'orientation (AIO) suite au renforcement des compétences de la Région sur la connaissance des métiers.

3. On parle de plus en plus de la Société Civile, en votre qualité de Président de la commission Formation professionnelle et Apprentissage au CESER, vous sentez-vous acteur pour la représenter ?

En tant que syndicaliste, je suis légitime à porter les demandes des actifs quel que soit leur statut : jeune, salarié, chômeur. Au-delà de ma personne, le CESER et donc la commission sont légitimes à proposer et expertiser les politiques publiques et paritaires, en particulier celles de la Région. De par la diversité des origines des Conseiller(e)s, nos avis, rendus en général à l'unanimité, reflètent bien les attentes de la population, en particulier, le sujet des "freins périphériques" d'accès à la formation quel que soit le statut.

En 2019, la commission a travaillé sur :

Saisines obligatoires rendues

- *Compte Administratif 2018*
- *Orientations Budgétaires 2020*
- *Budget Primitif 2020*

Saisine rendue :

- *Carte des formations professionnelles 2018-2019*

Auto-saisine en cours :

- *L'information sur les métiers et l'orientation des jeunes et des adultes dans le cadre de l'évaluation et de l'évolution à mi-parcours du CPRDFOP 2017 2021*

Données chiffrées :

Réunions : 12

Avis rendu : 4

Avis en cours : 1

Personnes auditionnées : 11



LYCÉES, PATRIMOINES ET INVESTISSEMENTS REGIONAUX



Michel VINCENT
Président



Evelyne GORCE
Vice-Présidente



Anne MARTEL-REISONI
Secrétaire

1. Quel bilan faites-vous des activités de la commission Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux en 2019 ? Les temps forts ? Les auditions les plus pertinentes ?

La commission a engagé une série d'auditions et de visites de terrain sur le thème de l'entretien du patrimoine bâti des lycées. Les temps forts de ce travail sont sans nul doute les déplacements sur le terrain qui permettent aux conseillers de prendre conscience des réalités sur ces sujets. Les rencontres sur site avec les membres de la communauté éducative (enseignants, personnels de direction, agents régionaux, ...) restent très instructives sur les thèmes que sont les conditions d'accueil des lycéens ou les conditions de travail des personnels. Au travers de ces auditions, nous essayons de comprendre comment la collectivité pourrait mieux assurer cette compétence exclusive.

2. L'avis engagé par la commission pour 2020 : Entretien du patrimoine bâti des établissements des lycées. Pourquoi le choix de cette thématique ?

Il nous semblait depuis quelque temps que cette thématique devait être approfondie. Nos avis sur les budgets successifs y faisaient souvent référence, et l'opportunité de lancer cette auto-saisine s'est présentée en 2019.

Nous voulions aussi faire un point sur la mise en œuvre de la Loi de 2005, dite Loi Handicap, et la mise en accessibilité des lycées de la Région Sud pour les jeunes porteurs de handicaps. Bien du retard a été pris sur ces sujets où les financements régionaux n'ont pas été à la hauteur des engagements de l'état. Des efforts importants restent à faire de la part de la collectivité territoriale.

3. On parle de plus en plus de la Société Civile, en votre qualité de Président de la commission Patrimoine et Investissements Régionaux au CESER, vous sentez-vous acteur pour la représenter ?

Oui ! je me sens pleinement acteur de cette Société Civile Organisée surtout lorsque, comme nous le faisons, elle se déplace sur les territoires à la rencontre des acteurs de terrain pour être à l'écoute de leurs réflexions et propositions. Notre rôle est bien là : faire des propositions à la collectivité régionale pour que les problématiques de terrains trouvent des solutions concrètes.

En 2019, la commission a travaillé sur :

Saisines et saisines obligatoires rendues

- *Compte Administratif 2018*
- *Orientations Budgétaires 2020*
- *Budget Primitif 2020*

Auto-saisine en cours :

- *Entretien du patrimoine bâti des établissements des lycées*

Données chiffrées :

Réunions : 16

Avis rendus : 3

Avis en cours : 1

Personnes auditionnées : 14



RELATIONS INTERNATIONALES, EUROPE ET EURO-REGION



Stéphane GRECH
Président



Benjamin KABOUICHE
Vice-Président



Franck BERGAMINI
Secrétaire

1. Quel bilan faites-vous des activités de la commission Relations internationales, Europe et Euro-région en 2019 ? Les temps forts ? Les auditions les plus pertinentes ?

Je remercie à cet égard tous les membres de Commission ainsi que les intervenants qui auront permis d'aboutir à un avis très opérationnel et susceptible d'être utilisé concrètement par la Région. Concernant les auditions, je pense que nous avons tous été particulièrement touchés par l'intervention de Dominique PACE, Directrice Générale de Biblionef et qui a su nous faire passer, avec beaucoup d'émotion, l'importance de sa mission au service d'une francophonie de terrain.

2. Concernant l'avis émis : La francophonie, quelle stratégie pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Quels vecteurs ont orienté et motivé vos préconisations ?

Les membres de la Commission Relations Internationales ont toujours insisté sur l'importance de l'aspect opérationnel de l'avis. Nous avons à cet égard souhaité à la fois présenter des éléments d'informations en nous appuyant sur des experts reconnus, donner des éléments de langages susceptibles de nourrir une vision politique du sujet et surtout proposer à la Région bon nombre d'actions concrètes aussi bien sur notre territoire qu'à l'international.

3. On parle de plus en plus de la Société Civile, en votre qualité de Président de la commission Relations internationales, Europe et Euro-région au CESER, vous sentez-vous acteur pour la représenter ?

Le CESER permet de réunir des Conseillers qui interviennent en qualité de « tête de réseau ». Chaque Conseiller a naturellement un avis personnel et parfois une expertise sur les sujets traités ; il est cependant essentiel de prendre conscience que ce sont aussi et surtout les organismes que nous représentons qui doivent pouvoir s'exprimer à travers nous. C'est ainsi, par la dilution de notre égo, que nous parviendrons à mieux incarner encore la Société Civile.

En 2019, la commission a travaillé sur :

Saisines obligatoires rendues :

- *Compte Administratif 2018*
- *Orientations Budgétaires 2020*
- *Budget Primitif 2020*

Auto-saisine rendue :

La francophonie : quelle stratégie pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Données chiffrées :

Réunions : 13

Avis rendus : 4

Personnes auditionnées : 6



SECTION PROSPECTIVE



Patrick HEINTZ
Président



Bernard SILVESTRO
Vice-Président

1. Quel bilan faites-vous des activités de la Section Prospective Régionale en 2019 ? Les temps forts ? Les auditions les plus pertinentes ?

L'année 2019 a permis à la Section Prospective de se forger et de partager une culture de l'évaluation permettant de mesurer l'impact de l'action régionale dans les principaux domaines des politiques publiques.

Parallèlement, nous avons multiplié les démarches auprès des Elus Régionaux, du Président, des Conseillers, du Cabinet, de l'Inspection générale, des Directions et des Services, ainsi qu'auprès du Préfet de Région afin d'expliquer le sens de nos travaux dans ces domaines et de nouer les partenariats indispensables.

Parmi les nombreuses auditions réalisées, la plus productive et la plus pertinente aura été celle que nous avons réalisée sur le plan de la qualité de vie des entreprises avec nos propres membres du CESER les plus impliqués dans l'action économique.

Cela démontre une fois encore la bonne représentativité de notre CESER et nous renforce dans la conviction que l'on va parfois chercher bien loin des compétences et des sources dont nous disposons en interne.

2. L'avis engagé par la commission pour 2020 : comment mesurer les impacts en termes de qualité de vie et de bien-être collectif soutenable, des politiques régionales ? Pourquoi le choix de cette thématique ?

La volonté de ne pas se satisfaire des indicateurs d'évaluation traditionnels, trop souvent quantitatifs et financiers qui ne donnent qu'une vision comptable et déshumanisée de l'impact des politiques sur la vie des gens. Nous attaquons à la réalité des situations et identifions les mécanismes qui sont à l'origine des problématiques vécues quotidiennement afin de contribuer à une meilleure efficacité des politiques publiques régionales et de jouer ainsi pleinement le rôle qui nous est dévolu par la loi.

3. On parle de plus en plus de la Société Civile, en votre qualité de Président de la section Prospective Régionale au CESER, vous sentez-vous acteur pour la représenter ?

Je m'emploie à le faire chaque fois que l'occasion m'en est offerte et cela dans une approche bienveillante, sans arrière-pensée politique, à la fois objective et responsable. Car c'est à ces conditions que la Société Civile Organisée pourra asseoir sa crédibilité et son influence.

En 2019, la commission a travaillé sur :

Auto-saisine en cours :

- *Des indicateurs pour évaluer les politiques régionales en termes de qualité de vie et de bien-être collectif soutenables*

Données chiffrées :

Réunions : 15

Avis en cours : 1

Personnes auditionnées : 24



SOLIDARITÉS, PREVENTION ET SÉCURITE, SANTÉ ET SERVICES PUBLICS



Stéphane GAVELLE
Président



Alain GARGANI
Vice-Présidente



Martine BETHENCOURT
Secrétaire

1. Quel bilan faites-vous des activités de la commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services publics en 2019 ? Les temps forts ? Les auditions les plus pertinentes ?

En 2019, la commission Solidarités, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics a connu une participation très active de l'ensemble des conseillers. Ce sont eux qui ont initié la plupart des auditions réalisées dans le cadre de l'avis sur l'accès aux soins. La visite des centres de santé dans les quartiers marseillais à hautes problématiques sociales et économiques ainsi que l'audition des équipes médicales en charge des secteurs très enclavés des Alpes-Maritimes ont constitué des temps forts qui ont permis à la commission de mesurer les difficultés concrètes et les défis à relever en matière de santé publique régionale.

2. Concernant l'avis émis : Accès aux soins : comment réduire la fracture territoriale ? Quels vecteurs ont orienté et motivé vos préconisations ?

La participation de la commission, mandatée par le CESER, au cycle de conférence « connaissance du territoire » à l'école du journalisme, a permis de conforter le choix de l'intitulé de l'auto saisine à partir des projections démographiques statistiques de l'INSEE. Les préconisations de l'avis ont cherché à définir dans quel domaine la Région pouvait utiliser au mieux des deniers publics pour aider à lutter contre les déserts médicaux sans pour autant produire des doublons avec des dispositifs déjà portés par d'autres acteurs institutionnels : ARS, Assurance maladie, Mutualité etc.

3. On parle de plus en plus de la Société Civile, en votre qualité de Président de la commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services publics au CESER, vous sentez-vous acteur pour la représenter ?

En ma qualité de Président de commission, je me fais un devoir de représenter la Société Civile Organisée à chaque fois que l'institution CESER, sur proposition du Bureau et du Président, me mandate pour le faire. Ce fut le cas dans mon département des Alpes-de-Haute Provence lors de la présentation par le Préfet de région du contrat de plan État/Région. Cette représentation du CESER en territoire infra régional est à mon sens indispensable pour la crédibilité, la connaissance et la prise en compte de notre institution à l'extérieur. L'expression permanente de la Société Civile Organisée, et partout où elle est, doit se donner comme objectif d'éviter que des décisions trop technocratiques et « hors sol » soient prises au plan politique, sans égard pour celles et ceux qui font vivre les territoires au quotidien.

En 2019, la commission a travaillé sur :

Saisines obligatoires rendues :

- *Compte Administratif 2018*
- *Orientations Budgétaires 2020*
- *Budget Primitif 2020*

Saisine rendue :

- *Accès aux soins : comment réduire la fracture territoriale ?*

Données chiffrées :

Réunions : 15

Avis rendus : 4

Personnes auditionnées : 19



SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE



Madyne PORZIO
Présidente



Claire DUNAN
Vice-Présidente



Philippe DENIS
Secrétaire

1. Quel bilan faites-vous des activités de la commission Sport, Jeunesse et Vie associative en 2019 ? Les temps forts ? Les auditions les plus pertinentes ?

L'année 2019 a été très riche pour la commission. Les conseillers ont pu débattre de façon très constructive avec des intervenants d'horizons très variés comme M. JAHSHAN, Président du Mouvement Associatif ou M. BERLEMONT, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA, mais aussi Mme BASSE, Directrice d'une couveuse artisanale de quartier. Pour moi, un des temps forts reste tout de même l'audition de M. TRIOMPHE, Conseiller auprès du Haut-Commissariat à l'engagement civique, avec des échanges très nourris autour de la notion d'engagement.

2. L'avis engagé par la commission pour 2020 : La place du tissu associatif au service des territoires et des populations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pourquoi le choix de cette thématique ?

Les questions relatives à la vie associative ne ressortent pas toutes directement d'une compétence obligatoire de la Région. Cependant, le tissu associatif joue un rôle important tant du point de vue économique en pesant pour près de 10% des emplois privés par exemple mais aussi du point de vue de la qualité de la vie quotidienne des habitants dans de nombreux domaines. Au moment où le milieu associatif traverse une crise des financements, de la gouvernance mais aussi d'une certaine forme d'engagement, les conseillers ont souhaité pointer les actions permettant de le soutenir et le dynamiser.

3. On parle de plus en plus de la Société Civile, en votre qualité de Présidente de la commission Sport, Jeunesse et Vie associative au CESER, vous sentez-vous acteur pour la représenter ?

Oui, dans une période de défiance à l'encontre de toutes les structures institutionnelles, les conseillers du CESER, par la diversité des organisations qui les mandatent, ont un rôle essentiel à jouer pour représenter la Société Civile auprès de l'Exécutif Régional.

En 2019, la commission a travaillé sur :

Saisines obligatoires rendues :

- *Compte Administratif 2018*
- *Orientations Budgétaires 2020*
- *Budget Primitif 2020*

Auto-saisine en cours :

- *La place du tissu associatif au service des territoires et des populations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Données chiffrées :

Réunions : 16

Avis rendus : 3

Avis en cours : 1

Personnes auditionnées : 4



TOURISME



Raoul HADOU
Président



Paul NICOLAÏ
Vice-Président



Jean-Pierre GALVEZ
Secrétaire

1. Quel bilan faites-vous des activités de la commission Tourisme en 2019 ? Les temps forts ? Les auditions les plus pertinentes ?

Comme il est de tradition, la commission Tourisme, dans le cadre de ses auto-saisines, s'est rendue dans tous les départements, afin d'être au plus près des acteurs de terrain.

Toutes les auditions ont apporté de quoi enrichir les avis que nous construisons pour aider la Région à construire ses politiques.

Toutes ces visites de terrain nous permettent de s'approprier les actions menées par tous les acteurs du tourisme.

2019 a été le renforcement des liens avec l'Institution Régionale, qui, au niveau du secteur tourisme, a toujours répondu favorablement à nos sollicitations.

2. Concernant l'avis émis : L'innovation touristique en région : un levier d'attractivité au service du tourisme durable.

Quels vecteurs ont orienté et motivé vos préconisations ?

L'auto-saisine a été une évidence, ce, suite au SRDT, et de son programme NEXT, véritable colonne vertébrale de ce dernier.

Rappelons que l'innovation se décline dans tous les domaines allant du social à la technologie.

Les préconisations données, c'est encourager la mise en réseau des projets et favoriser le croisement des filières.

3. L'avis engagé par la commission pour 2020 : La gouvernance de la gestion touristique : Un enjeu majeur pour les acteurs du tourisme et le développement durable des territoires ; Pourquoi le choix de cette thématique ?

Dans la continuité du précédent avis, la gouvernance doit être partagée avec tous les acteurs d'un territoire qui doivent travailler en commun afin de valoriser l'attractivité touristique, et surtout ne pas se retrouver en situation de « concurrence » ! Tous les secteurs sont concernés : artisanat, agriculture, environnement, culture, sport et bien sûr, tous les acteurs institutionnels, privés et associatifs.

4. On parle de plus en plus de la Société Civile, en votre qualité de Président de la commission Tourisme au CESER, vous sentez-vous acteur pour la représenter ?

Nous avons l'opportunité de nous déplacer dans tous les territoires, occasions importantes de rencontrer les médias, afin de faire découvrir aux habitants de la région, le travail et les buts du CESER. Notre commission Tourisme s'est déjà prêtée à cet exercice.

En 2019, la commission a travaillé sur :

Saisines obligatoires rendues :

- *Compte Administratif 2018*
- *Orientations Budgétaires 2020*
- *Budget Primitif 2020*

Auto-saisine rendue :

- *L'innovation touristique : un levier d'attractivité au service du tourisme durable*

Auto-saisine en cours :

- *La gouvernance de la gestion touristique : Un enjeu majeur pour les acteurs du tourisme et le développement durable des territoires*

Données chiffrées :

Réunions : 20

Avis rendus : 4

Avis en cours : 1

Personnes auditionnées : 33



TRANSPORTS PUBLICS RÉGIONAUX ET ÉCO-MOBILITE



Daniel TOURLAN
Président



Marc REVERCHON
Vice-Président



Marie-Claude MONDIET
Secrétaire

1. Quel bilan faites-vous des activités de la commission Transports Publics Régionaux et Eco-mobilité en 2019 ? Les temps forts ? Les auditions les plus pertinentes ?

La commission reste une commission à forte activité avec son implication dans les schémas stratégiques de la région.

Les temps forts de débats sont conséquents et parfois animés au sein de la commission. Cette situation relevant du fait que le transport constitue un élément structurant pour la Région amenant des points de vue différents permettant des avis construits et pluralistes.

2. Concernant l'avis émis : Convention d'exploitation des TER 2019-2023 avec la SNCF. Quels vecteurs ont orienté et motivé vos préconisations ?

Une appréciation en demi-teinte.

La convention TER s'est conclue après des années d'incertitudes qui ont été préjudiciables aux usagers et à la population. Cette situation, qui a été maintes fois dénoncée par la commission, a enfin trouvé une issue favorable en début 2019.

La commission regrette toutefois de ne pas avoir été associée en amont de la rédaction de cette convention, afin d'échanger sur des points sensibles.

En effet, lors de son étude, il subsiste des interrogations comme les 22 M€ d'économies sur le fonctionnement dont les conséquences pourraient avoir un impact sur le niveau de l'offre. Si cette convention a permis d'observer des impacts positifs, comme une meilleure fluidité avec une amélioration de la qualité de service et une régularité des trains, il a été constaté des impacts négatifs comme la suppression de certaines dessertes.

3. L'avis engagé par la commission pour 2020 : Les évolutions technologiques pour une transition réussie des transports en région. Pourquoi le choix de cette thématique ?

La Région, avec la COP d'avance a fait le choix de s'inscrire de façon volontariste dans la transition énergétique. Le secteur des transports reste un des plus perfectible dans cet objectif.

Dès lors, il s'agit de regarder comment, sur notre région, ce secteur s'inscrit dans cette démarche et quel rôle peut avoir le Conseil régional.

4. On parle de plus en plus de la Société Civile, en votre qualité de Président de la commission Transports Publics Régionaux et Eco-mobilité au CESER, vous sentez-vous acteur pour la représenter ?

La composition du CESER constitue une forme représentative de la Société Civile. Même s'il serait présomptueux de penser la représenter dans toutes ses dimensions, on peut légitimement penser que notre fonctionnement et nos débats nous permettent d'être des acteurs pour faire valoir des idées et des points de vue significatifs de cette dernière.

En 2019, la commission a travaillé sur :

Saisines obligatoires rendues :

- *Compte Administratif 2018*
- *Orientations Budgétaires 2020*
- *Budget Primitif 2020*

Saisine rendue :

- *Convention d'exploitation des TER 2019-2023 avec la SNCF*

Auto-saisine en cours :

- *Les évolutions technologiques pour une transition énergétique réussie des transports en région*

Données chiffrées :

Réunions : 15

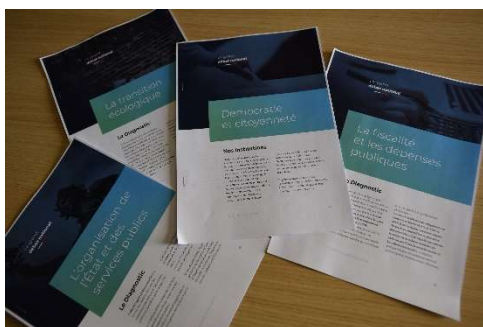
Avis rendus : 4

Avis en cours : 1

Personnes auditionnées : 8

LES TEMPS FORTS 2019

Contribution du CESER au Grand Débat National



Les CESER des Régions de France, métropolitaines et ultramarines, ont été désignés pour contribuer au Grand Débat à la demande du Premier Ministre.

Les contributions de tous les CESER ont été regroupées dans une publication intitulée « *les Grands Débats Régionaux* ». Cette publication a été présentée en mars 2019 lors de l'adoption de l'avis du CESE de la République, sous l'intitulé « *Fractures et transition : réconcilier la France* », en présence du Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, et des membres du gouvernement. Le 12 Février 2019, les Conseillères et Conseillers du CESER Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur s'exprimaient lors des débats sur les grandes thématiques du Grand Débat National au nom des entités de la Société Civile Organisée qu'ils représentent.

Cette expression collective était forcément et par nature complexe. La tendance naturelle est en effet à l'expression individuelle d'un citoyen qui exprime un avis, son avis et l'exercice auraient pu très vite se transformer en cacophonie.

Afin de nourrir le débat et les réflexions, des éléments d'approbation avait préalablement été mis à disposition tels que la lettre du Président Macron, les quatre dossiers thématiques, la liste des travaux du CESER en lien avec les thèmes abordés, les « mots clés », sites, ainsi que divers articles et documentations de référence obtenus par veille documentaire et un blog ouvert à cet effet.



La représentante du Préfet de Région a rappelé, à l'ouverture de cette journée, le cadre proposé et les objectifs poursuivis par l'Exécutif.

Le décor planté, les travaux se sont déroulés dans huit ateliers, deux pour chacun des quatre thèmes, les impôts et les services publics, l'organisation de l'Etat et des Collectivités publiques, la transition écologique, les institutions, la démocratie et la citoyenneté.

Le parti a été pris de ne pas s'enfermer dans la formulation des questions mais de donner la faculté à chacun de soumettre tout autre questionnement en lien avec la thématique de son atelier. Nous nous sommes prêtés au jeu, humbles sur notre capacité d'influence. Nous avons pris de la hauteur pour échanger et faire passer des idées, constats, analyses, expériences, suggestions, propositions...

Nous avons constaté qu'au-delà de la diversité qui fait notre richesse, des consensus se dégagent. La synthèse de ces travaux apporte des éléments de réponses aux attentes du plus grand nombre de nos concitoyens avec comme fil conducteur, le respect des valeurs républicaines et de la laïcité, l'éducation et l'instruction civique, la justice et plus largement l'application des règles, l'exemplarité, l'équité sociale, territoriale, fiscale, environnementale, la transparence, la lisibilité des politiques et la simplification des normes.

Nous avons abordé l'organisation de l'Etat et des Collectivités territoriales, le 1000 feuilles administratif, l'efficacité, la simplification...

Enfin et nous le vivons au CESER, quelle place pour la Société Civile, organisée en particulier, dans l'évaluation des politiques publiques, l'expression des choix de la Société Civile à tous les échelons sur les attentes citoyennes afin de redonner plus de force à la démocratie et à la citoyenneté.

Le SRADDET



En bref :

- Créé par la loi NOTRe du 07 août 2015
- Précisé par l'ordonnance du 27 juillet 2016
- ✓ Confirme la prescriptivité et le rôle intégrateur du SRADDET
- ✓ Elargit l'association des acteurs
- Précisé par le décret du 3 août 2016
- ✓ Définit le contenu du SRADDET, les éléments prescriptifs et les éléments indicatifs
- ✓ Précise les modalités de mise en œuvre.

Le SRADDET, un document stratégique de planification à moyen et long terme, un outil concret pour mettre en œuvre les politiques régionales. Il est :

- **Obligatoire** : il doit être approuvé au plus tard dans les 3 ans qui suivent l'Ordonnance du 27 juillet 2016, soit en juillet 2019
- **PACA**, la 1^{ère} région qui a lancé la démarche
- **Prescriptif** : les objectifs et les règles du Schéma s'imposeront aux documents de planification infrarégionaux (SCOTs, PDU, PLU, Chartes de Parc Naturels Régionaux...)
- En PACA, une démarche prescriptive qui se veut fédératrice, collaborative : ne pas imposer mais réfléchir ensemble à un aménagement équilibré et plus cohérent
- **Intégrateur** : le SRADDET intègre des Schémas sectoriels (le SRCEA, le SRCE, le PRPGD, le PRIT et le PRI) et s'y substitue
- **Négocié** : les métropoles et les EPCI compétentes en matière d'élaboration de SCOTs et de PLU formuleront des propositions relatives aux règles générales du projet de schéma
- **Articulé avec des dispositifs contractuels** : CPER et conventions d'application du SRADDET
- **Elaboré** en cohérence avec les grandes stratégies régionales comme le SRDEII et le SRESRI.

11 domaines obligatoires :

Equilibre des territoires,
Implantation des infrastructures d'intérêt régional,
Désenclavement des territoires ruraux,
Habitat,

Gestion économe de l'espace,
Intermodalité et Développement des transports,
Maîtrise et valorisation de l'énergie,
Lutte contre le changement climatique,
Pollution de l'air,
Protection et restauration de la biodiversité,
Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD).
Le SRADDET se compose d'un rapport, d'un fascicule des règles et d'annexes :

Le rapport : un document stratégique qui fixe les objectifs :

- Une **synthèse** de l'état des lieux de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires dans la région,
- Les **enjeux identifiés** dans les domaines de compétence du schéma,
- L'exposé de la stratégie régionale,
- Les **objectifs** qui en découlent (à prendre en compte),
- Une **carte synthétique** au 1/150 000e illustrant les objectifs, (décomposition en plusieurs cartes possible).

Le fascicule des règles générales : la force prescriptive

- Il est structuré en **chapitres thématiques**, dont le nombre des thèmes et l'articulation sont librement décidés par la Région.
- Il indiquera :
- ✓ Les **modalités** de suivi et d'application, et l'évaluation de leurs incidences
- ✓ Les **règles** : elles doivent contribuer à la réalisation des objectifs. Elles ne pourront avoir qu'une forme littérale (quantification possible) mais forme graphique exclue.

Les annexes :

- Rapport de l'évaluation environnementale,
- Etat des lieux Prévention et Gestion des Déchets,
- Diagnostic du territoire régional,
- Présentation des continuités écologiques (plan d'action et atlas au 1/100 000e).

Le SRADDET est un outil de planification qui permettra de valoriser les atouts du territoire et d'apporter les éléments correctifs pour dynamiser l'attractivité et le développement économique, tout en assurant une cohésion du territoire régional. Le SRADDET est une opportunité d'affirmer une stratégie d'aménagement pour l'ensemble du territoire régional, avec l'adhésion et la collaboration de l'ensemble des collectivités qui composent la région.

SYNTHÈSES DES TRAVAUX

Convention d'exploitation des
TER 2019/2023 avec la SNCF



La Responsabilité Sociale et
Sociétale de l'Entreprise



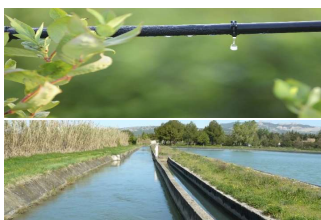
Schéma Régional Biomasse



Accès aux soins : comment
réduire la fracture



Quel avenir pour l'hydraulique
agricole face au changement
climatique ?



L'innovation touristique : un
levier d'attractivité au service
du tourisme durable

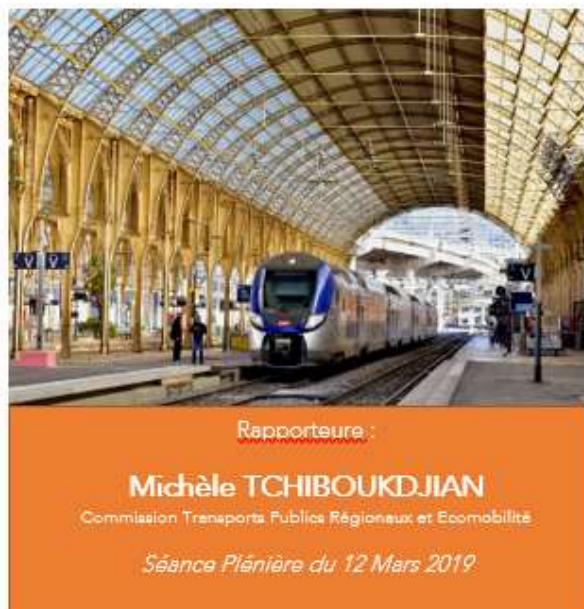


La francophonie : quelle
stratégie pour la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur ?



SOCIETE

Convention d'Exploitation des TER 2019/2023 avec la SNCF



1. Rappel des contraintes géographiques du réseau ferroviaire et de l'aménagement du territoire :

Le contexte géographique régional, entre mer et montagne, a favorisé le développement des métropoles sur le littoral et des centres urbains le long du Rhône et de la Durance. Le réseau ferroviaire s'est organisé pour desservir les zones habitées. Il se compose d'une artère principale formant une courbe d'Ouest en Est, de la vallée du Rhône à l'Italie et connectant toutes les communes du littoral. Cette artère est complétée de lignes maillant les territoires ruraux et alpins dont la principale décrit un axe Sud-Nord à partir de Marseille.

Le développement des métropoles et des centres urbains a provoqué un accroissement du besoin en déplacement qui s'est affecté par défaut sur le réseau routier aujourd'hui saturé, ayant des conséquences sur l'économie, la pollution, la santé ...

Le déploiement du réseau ferré n'a pas suivi le développement de ces aires économiques et urbaines et la région souffre d'un nombre de kilomètres de voies ferrées par habitant insuffisant ; ce ratio est le plus faible des régions françaises.

Ce réseau pâtit aussi d'un défaut d'entretien, de maintenance et de modernisation de la part du gestionnaire des infrastructures et de l'Etat dont les efforts se sont concentrés sur les réseaux TGV.

Aujourd'hui, les réseaux principaux sont saturés et limitent l'offre de transport ferroviaire pour les voyageurs et usagers.

2. Contexte de la présentation de la convention :

Jusqu'au 31 décembre 2016, l'exécution du service public ferroviaire régional était encadré par un contrat d'exploitation des services ferroviaires régionaux entre la Région et la SNCF. En 2016, un litige entre la SNCF et la Région, relatif aux services rendus par l'opérateur et au montant des prestations facturées n'a pas permis d'aboutir à un accord. En 2017 et 2018, la Région en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) a défini seule les prescriptions d'obligation de service public TER.

Le 19 janvier 2019, un protocole d'accord signé entre le Président du Conseil régional, M. Renaud MUSELIER et le Président de la SNCF, M. Guillaume PEPY, préfigurait la convention présentée.

3. Quelques points forts de la convention :

La SNCF s'engage à augmenter fortement la fiabilité des TER avec un objectif de régularité relevé à 91% (82 % en 2018), et un objectif de réduction de suppression de trains inférieur à 1% (2,8 % en 2018), d'ici 2023.

Le regroupement de l'offre de transport ferroviaire et routière à travers le nouveau réseau régional de transport ZOU ! permettra d'irriguer l'ensemble du territoire, une des priorités régionales.

L'acquisition de nouvelles rames « REGIOLIS » devrait apporter un confort sur l'ensemble du réseau.

L'adaptation des services en gare devrait mieux répondre aux attentes et aux besoins des passagers.

La sécurité, la sûreté et la lutte contre la fraude seront maintenues, renforcées et complétées, selon les lignes, afin d'apporter aux usagers et voyageurs un déplacement en toute sérénité.

La convention prévoit aussi le renforcement de l'information et de la vente de billets dématérialisée.

Une maîtrise financière par la réduction de la participation financière de la Région de 22 M€ sur le fonctionnement. Parallèlement, la Région investit 96,3 M€ sur 5 ans dont 29 M€ de rachat de matériel roulant existant, en vue de l'ouverture à la concurrence.

4. Commentaires et interrogations du CESER

Le CESER apprécie que la Région soit arrivée à un accord permettant de structurer ses relations avec la SNCF, et constate l'intérêt porté à l'amélioration de la qualité de service, dans le contexte de l'ouverture à la concurrence.

Le CESER est satisfait de l'objectif annoncé en matière de régularité tout en soulignant que le pourcentage proposé n'est pas ressenti comme satisfaisant de la part des usagers, et devrait tendre vers 99 %.

Les moyens humains et techniques annoncés pour lutter contre la fraude, améliorer la sécurité, mieux informer et améliorer le Service auprès des usagers et voyageurs soulèvent la question du redéploiement du personnel. Parallèlement, l'économie annoncée de 22 M€ sur le

fonctionnement interroge le CESER sur l'impact potentiel sur le service rendu, surtout que concomitamment, il est prévu un accroissement du nombre d'utilisateurs.

Le CESER souligne l'intérêt d'un billet combiné train-car pour desservir au mieux les territoires ruraux et les vallées alpines, ainsi que la volonté de développer des tarifs uniques sur les métropoles. Ces mesures devraient participer à l'augmentation du nombre de passagers, objectif à 10 %.

Ces reports sur le réseau ferré seraient facilités par une meilleure connaissance des reports modaux. **Le CESER demande que soit porté à la connaissance le Plan Régional de l'Intermodalité (PRI).**

Toutefois, la stabilisation du nombre de train-kilomètre et la diminution du nombre de trains/jour par rapport à la précédente convention interroge sur la capacité réelle à atteindre cet objectif.

Les infrastructures ferroviaires sont au centre du débat et **le CESER réitère sa demande d'un Plan Régional des Infrastructures de Transport (PRIT)** qui aurait dû être rédigé en amont du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) arrêté en octobre 2018.

A ce sujet, **le CESER propose qu'une convention soit établie et signée entre la Région et le gestionnaire de réseau pour programmer les travaux sur le réseau en vue d'améliorer la qualité du service tout en garantissant la qualité pour le transport des voyageurs.**

Le CESER suggère aussi que soient réalisés des travaux indispensables à l'amélioration du service sur les secteurs saturés (gare Saint Charles et secteur Cannes-Nice) en attendant la livraison des travaux de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

Sur l'Est de la région des travaux seront envisagés pour permettre l'installation du système de signalisation embarqué ERTMS, prévu pour 2026, qui fluidifiera le trafic sur le réseau. Il est constaté que ce sera le secteur ouvert à la concurrence envisagé pour fin 2022.

Concernant la mise en place des Comités de dessertes ferroviaires, permettant un suivi du trafic et de la fréquentation, **le CESER souhaite y être représenté et recevoir les comptes-rendus des réunions.**



Rapporteur :

Guy PARRAT

Commission Développement Durable, Environnement, Energie et Climat

Séance Plénière du 12 Mars 2019

ENVIRONNEMENT

Schéma Régional Biomasse

Provence-Alpes- Côte d'Azur

Le Schéma Régional Biomasse Provence-Alpes-Côte d'Azur, répond à un vocable précis ainsi qu'à un cadre juridique clairement défini relatif à la transition énergétique pour une croissance verte.

Le Schéma élaboré conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional couvre les années 2017 à 2023, conformément à l'article 197 de la loi n° 2016-1134 du 19 août 2016 qui détaille le contenu du SRB,

Les travaux et auditions préparatoires à la réalisation du Schéma ont permis d'évaluer l'impact sur les ressources favorables aux énergies renouvelables sur ses territoires.

Le CESER relève l'importance du Schéma Régional Biomasse en termes d'impacts, certes environnementaux mais aussi de planifications et d'emplois et rappelle que ce Schéma demeure néanmoins non prescriptif.

La biomasse est la « fraction biodégradable des produits, déchets résidus provenant de l'agriculture et des substance végétales et animales issues de la terre et de la mer), de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers ».

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) s'attache à révéler des stratégies pour engager les filières et acteurs territoriaux vers la diminution des émissions des gaz à effet de serre et la préservation des ressources liées grâce à l'utilisation de biomatériaux dans les industries de première transformation et dans la production d'énergie.

Le SRB aura de fait un impact direct sur la gestion des espaces naturels et la concurrence des usages entre eux, la préservation de la qualité des sols nécessitant de conserver sur place un apport naturel suffisant de biomasse, la préservation de l'intégrité de la biodiversité, la préservation de la qualité de l'air, la gestion qualitative et quantitative de l'eau... L'enjeu porte sur la possibilité d'exploiter des ressources sans les épuiser et améliorer la production.

Le SRB de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'articule autour de deux axes :

- Le diagnostic des gisements des bioressources du territoire régional et des filières de valorisation existantes puis des objectifs de mobilisation de biomasse en région
- Les orientations et les actions visant à lever les freins techniques, économiques et sociaux à cette mobilisation.

Les orientations doivent s'accorder et répondre aux enjeux actuels :

- Le changement climatique,
- La réduction à la dépendance énergétique,
- La production durable des bioressources,
- La consommation responsable,
- L'ancrage dans les territoires,
- La création d'emplois notamment non délocalisés.

Il s'agit donc d'un Schéma offrant une vision prospective des ressources territoriales (biomasse) et des besoins territoriaux (bioéconomie). Schéma définit alors des aspects quantitatifs et qualitatifs.

Commentaires et questionnements du CESER

En vue de valoriser Le schéma Régional Biomasse Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CESER relève et propose :

- Le CESER relève l'absence de données visuelles et analytiques (type cartographie) relative à la qualité de l'air, à l'érosion et la qualité des sols, aux nappes phréatiques et au milieu marin,
- Le CESER regrette que la dimension emploi (non délocalisable) liée à la biomasse ne soit pas abordée, il y a une vraie valeur économique de proximité à valoriser

- Le CESER déplore que l'aspect environnement et santé ne soient pas suffisamment pris en compte,

- Le CESER regrette que Les indicateurs fixés dans le SRB soient si peu lisibles et peu utilisables,

- Le CESER s'interroge sur l'articulation du SRB-avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ainsi que les plans locaux,

- Le SRB apparaît comme un document qui vise uniquement l'exploitation des ressources régionales en biomasse et principalement en bois au détriment d'autres ressources mobilisables,

- Le CESER regrette que, fort de son littoral marin, les ressources aquacoles ne soient pas suffisamment développées pour participer à la bioéconomie,

- Le CESER alerte sur le fait que les productions agricoles pour la création de biocarburants ne viennent pas se substituer à une agriculture à vocation alimentaire,

- Le CESER souhaite que des études de marchés soient engagées pour évaluer le potentiel de biomasse d'origine agricole mobilisable pour alimenter une bioéconomie rentable (limitant les coûts de transport, valorisant des produits issus de la transformation de la biomasse) et participant à une économie circulaire de proximité,

- Le CESER souhaite que des études de Recherche et Développement soient développées pour optimiser les process de transformation de la biomasse afin d'augmenter les rendements et accroître la valeur ajoutée des produits et de ne pas créer de pollutions supplémentaires par les particules fines en combustion, par la création de nouveaux déchets non valorisables ou non biodégradables.

Avis et rapport intégral voté en Assemblée plénière le 12 mars 2019

[CLIQUEZ ICI](#)



Rapporteur : Justine PONCET
Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral
Séance Plénière du 24 Juin 2019

ECONOMIE

Quel avenir pour l'Hydraulique Agricole face au changement climatique ?

des productions jusqu'alors épargnées (culture « en sec »).

Développer et optimiser les ouvrages hydrauliques existants, les droits d'eau, dont les droits d'eau conventionnels sur les aménagements hydro-électriques, ainsi que les pratiques d'irrigation en vue d'économiser et de mieux utiliser la ressource ;

Préserver les terres irriguées ou équipées pour l'irrigation dans les secteurs soumis à la pression foncière ;

Production
Inciter et accompagner l'adaptation et la modernisation des systèmes de production et les pratiques culturales face au changement climatique.

Partage des connaissances
Favoriser la diffusion des connaissances issues de l'expérimentation, et de la recherche, en matière d'irrigation, et de pratiques culturales dont l'agroécologie.

II En matière d'irrigation et de structure de gestion des canaux, de :

Favoriser le regroupement des Associations Syndicales d'arrosant, et les accompagner dans la création de périmètres de gestion leur permettant d'atteindre une taille nécessaire à leur professionnalisation.

Rassembler dans un seul et même document tous les projets structurants des ASA, syndicats et autres gestionnaires de réseaux d'irrigation afin d'en définir un programme d'investissement pluriannuel à l'instar du programme d'investissement de la SCP dans l'objectif d'aménager collectivement le territoire.

Poursuivre la sécurisation de l'alimentation en eau des réseaux d'irrigation agricole tout en respectant les normes environnementales et les objectifs économiques, que ce soit par des réserves ou par des transferts d'eau brute. **Un schéma régional des**

Introduction

Le changement climatique est devenu une réalité dans le Sud de la France avec une remontée des lignes isoclimatiques du climat méditerranéen de 100 à 300 km au Nord, plus aride, avec, notamment, des automnes et des printemps plus secs.

Les productions agricoles sont les premières touchées par ces modifications du climat et les agriculteurs doivent tout mettre en œuvre pour en assurer la pérennité.

La situation est critique pour l'ensemble des productions régionales et l'activité économique des territoires ruraux et alpins.

Il faut agir dès maintenant par une politique territoriale forte, en matière d'aménagement hydraulique, en prenant en compte le programme actuel de la Société du Canal de Provence (SCP) et les problématiques d'intervention et de structuration des Associations Syndicales d'Arrosants (ASA).

Aussi, le CESER préconise, en réponse à la saisine de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur du 28 juin 2018, que :

I En matière de productions agricoles et des nouveaux besoins en irrigation, de :

Irrigation

Développer le potentiel économique agricole régional en sécurisant les productions face aux périodes de sécheresse récurrentes et à l'augmentation de l'évapotranspiration, et touchant

réerves d'eau sera nécessaire avec l'identification des volumes affectés aux différents usages.

Créer un statut pour les canaux des réseaux d'hydraulique (eau d'irrigation ou eau d'assainissement), et des digues correspondantes, avec une définition claire des règles.

III En matière de financement et de gouvernance, de :

Promotion

Valoriser et **faire reconnaître la spécificité régionale ancestrale de l'organisation de la gestion de l'eau**, auprès des instances, institutions et organisations de niveau régional et interrégional (comité de bassin Rhône Méditerranée), ainsi qu'au niveau national et européen.

Politique d'aménagement

Recenser et chiffrer les nouveaux besoins en eau à satisfaire et définir une véritable **politique régionale d'aménagement territorial de l'eau pour l'ensemble des usages** (production agricole, production d'énergie, production industrielle, consommation d'eau potable, activités touristiques et ludiques) ;

Elaborer un **programme régional d'investissement pluriannuel à l'horizon 2050**, de tous les acteurs permettant de mettre en œuvre la politique définie précédemment en coopération avec l'ensemble des organismes financeurs.

En considérant l'agriculture et l'eau comme des éléments d'intérêt général et commun, inciter les politiques et les partenaires institutionnels à faire converger leurs programmes d'actions et simplifier les procédures de financements afin de faciliter la mise en œuvre des projets d'investissement.

Renforcer les intérêts de l'hydraulique agricole par une bonne structuration du projet PROHYDRA qui aura toute sa place au sein de l'AGORA.

Conclusion

En conclusion, face au changement climatique **il est urgent d'accompagner le monde agricole et d'investir massivement dans un programme d'infrastructures de transport et de stockage de l'eau brute** sans opposer les contraintes environnementales avec les contraintes économiques et sociétales.

Ce programme ne pourra être efficace que par une adhésion de l'ensemble des représentants des partenaires et acteurs de terrains rassemblés dans une

même structure disposant de moyens humains, techniques et financiers suffisants pour mettre en œuvre les politiques ainsi définies. L'AGORA est tout à fait légitime pour jouer ce rôle de « rassembleur » et de « pilote ».

Cela passera par, l'orientation vers de nouvelles pratiques et techniques agricoles, et par, la poursuite et l'extension de l'irrigation, afin de maintenir la qualité des sols et de réalimenter les aquifères et les milieux humides.

Les conditions climatiques du début d'année 2019 illustrent l'état de fragilité de notre ressource en eau.

Il n'est plus temps d'attendre, il faut agir dès aujourd'hui et le CESER attend de la part de l'institution régionale, un engagement fort dans une politique structurante à inscrire dans le Contrat de Plan Etat-Région, dans les Programmes Européens (FEADER, FEDER, ...) et ceux de l'Agence de l'Eau.

AGORA : Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères ;

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural ;

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional ;

PROHYDRA : Programme Régional pour l'Hydraulique Agricole.



Rapporteur : Daniel QUILICI

Commission Tourisme

Séance Plénière du 14 Octobre 2019

L'innovation étant un vecteur majeur du développement de l'économie touristique, le CESER a souhaité réaliser un bilan sur les actions mises en œuvre par la Région dans ce domaine en lien avec les autres acteurs publics et privés et sur les opportunités et bonnes pratiques, afin de favoriser le développement de projets innovants en entreprise et sur les territoires

L'innovation touristique est à la fois technologique, environnementale, sociale, organisationnelle ou de process. Elle constitue un enjeu déterminant pour les institutionnels et les professionnels du tourisme. Elle représente :

- Un défi à relever, entre d'une part, le besoin de fidéliser les touristes et d'attirer de nouvelles clientèles pour être plus attractif et lutter contre une concurrence accrue et d'autre part, l'impérieuse nécessité de contribuer au tourisme durable pour assurer sa pérennité et la qualité de vie des habitants et des territoires de la région
- Un levier de performance et de compétitivité pour les entreprises du tourisme, les territoires et l'emploi
- Une opportunité pour entreprendre autrement et s'orienter vers un tourisme disruptif en partenariat avec les autres filières.
- Le moyen de faciliter l'accès aux vacances pour tous.

Le diagnostic

Les points forts :

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe dans la moyenne haute pour l'innovation touristique.

ECONOMIE

L'innovation touristique : Un levier d'attractivité au service du tourisme durable

Elle jouit d'un écosystème favorable pour l'émergence de projets innovants à travers la mise en œuvre du SRDT et une dynamique en réseaux portée par les institutionnels et les professionnels de la région.

L'innovation touristique en région repose sur :

- **Une volonté partagée des acteurs institutionnels** (Région, Consulaires, ADT, CRT, OT ...) qui s'est traduite dans la mise en œuvre opérationnelle du plan de croissance de l'économie touristique (SRDT) à travers **un programme dédié « NEXT »** (Nouvelles Expériences Touristiques) qui comprend : l'accompagnement des projets via un fonds d'amorçage, l'appel à manifestation d'intérêt pour l'accompagnement de l'innovation touristique, le rapprochement entre Tourisme et Culture (appel à projet et OIR industries créatives) et la valorisation des projets à travers les trophées de l'innovation. La Région a consacré 700 000 € pour ce programme en 2018 avec une trentaine de projets innovants accompagnés directement par la Région.
- **Un écosystème en phase de structuration** en lien avec les consulaires, professionnels, acteurs économiques et ceux de l'ESS basé sur la diversification des modes d'innovation touristique, une stratégie axée sur la demande, le croisement des filières, la montée en compétences et des mises en réseaux et partenariats. Cette dynamique s'est concrétisée notamment par la création d'un Incubateur dédié « Provence TRAVEL », un cluster sport, le déploiement de la plateforme APIDAE et des projets innovants avec un fort ancrage local sur le territoire régional comme les circuits de découverte, la biennale européenne des arts et le handicap, l'association « un fauteuil à la mer » et des pratiques d'éco-tourisme portées par les parcs régionaux et notamment celui des Alpilles.
- **Des perspectives encourageantes dans le cadre des évolutions du SRDT** avec notamment un fonds régional dédié complémentaire au FIER, une meilleure information sur les aides et un accompagnement des start-ups au-delà de la période d'amorçage

Les points critiques :

Le taux d'innovation touristique dans les entreprises du secteur reste insuffisant (de l'ordre de 9%), au regard des enjeux et du poids de l'activité touristique dans l'économie régionale, avec des difficultés concernant :

- **L'accompagnement des entreprises à l'innovation** du fait du lien trop tenu entre innovation, recherche et formation, de la méconnaissance des dispositifs régionaux dédiés à l'innovation, d'un accompagnement et d'un suivi des porteurs de projets insuffisants sur le long terme et de la persistance de zones blanches sur certains territoires.
- **La mise en réseaux des acteurs du tourisme** avec des difficultés de rapprochement entre les professionnels des secteurs du tourisme et de la culture.
- **Le manque de lisibilité de l'innovation touristique et de ses impacts sur le territoire régional** en raison du peu de statistiques sur le nombre d'entreprises innovantes créées et accompagnées, par secteur d'activité et territoire et de l'absence d'évaluation sur les aides dédiées aux entreprises en termes de performance, d'emplois et de retombées sur les territoires.

Les propositions

L'innovation touristique, indispensable à l'attractivité des destinations touristiques et à la compétitivité des entreprises, nécessite de favoriser un tourisme responsable et durable. Cet objectif suppose :

1 - Le développement d'une stratégie touristique intégrée, à travers :

- La mise en cohérence effective des priorités du SRDT avec le plan climat et le SRADDET
- Le soutien au développement de toutes les formes d'innovation en favorisant leur articulation dans le cadre d'un Schéma Régional d'Innovation Touristique partagé
- Des offres diversifiées, adaptées aux usages, à la spécificité des publics et des territoires avec des indicateurs de qualité et de durabilité et accessibles pour permettre l'accès aux vacances pour tous
- Une expérience touristique organisée sur une chaîne de valeur en termes de transports, services, hébergement ...
- Une démarche collective en lien avec la R&D basée sur le croisement des filières, le marketing territorial, la mise en réseaux, la mutualisation des dispositifs et des financements publics/privés

- Le déploiement des bonnes pratiques (cf. circuits de découverte)
- Des dispositifs d'ingénierie et d'accompagnement (création d'un incubateur régional) pour stimuler des projets au profit des territoires.

2 - Un accompagnement renforcé des entreprises pour les aider à innover, par :

- Une meilleure accessibilité de l'information sur les dispositifs d'aides dédiés existants
- Un soutien en faveur des TPE ou start-up à travers une aide à l'ingénierie en amont pour évaluer l'adéquation du projet au marché
- Un suivi et un accompagnement humain et financier sur le long terme
- Le déploiement de la couverture numérique et du haut débit sur l'ensemble du territoire régional.

3 - La montée en compétences des jeunes, des salariés permanents ou saisonniers notamment en termes d'accueil et d'innovation dans les métiers du tourisme, de l'animation et de la jeunesse et sports, dans le cadre du programme FORME en lien avec le PRF, dans les lycées professionnels, Campus d'excellence, CFA, GRETA, AFPA et les structures de l'ESS.

4 - La promotion de l'innovation sociale et organisationnelle en entreprise à travers la RSE, la GEPCT, la VAE, l'amélioration des conditions de travail des salariés et des saisonniers.

5 - Le déploiement de l'innovation environnementale au service d'un tourisme responsable par la valorisation des offres touristiques éco responsables innovantes et l'évaluation des impacts des nouvelles offres et manifestations touristiques sur l'environnement et en termes d'acceptabilité par la population.

6 - Le suivi et l'évaluation de l'innovation touristique sur le territoire, à travers un dispositif de veille dans le cadre du programme PILOTE et des indicateurs de résultats en termes de retombées et d'emplois sur le territoire régional.

Conclusion

Le développement de l'attractivité des destinations touristiques de la région à travers le soutien à l'innovation, doit se faire dans une approche raisonnée. C'est pourquoi, l'innovation environnementale, sociale et organisationnelle doit être des axes de progrès du SRDT.



Rapporteur : Ivan COSTE-MANIERE
Commission Relations Internationales, Europe
et Euro-Région
Séance Plénière du 11 Décembre 2019

ECONOMIE

La francophonie : Quelle stratégie pour la Région Provence-Alpes- Côte d'Azur ?

1 - La francophonie : un espace, une langue, un levier de développement et des valeurs :

La francophonie désigne l'ensemble des personnes et des pays parlant le français, soit 274 millions de locuteurs répartis sur les cinq continents. L'espace des 84 pays membres de l'OIF représente à ce jour plus de 20 % des échanges économiques dans le monde.

La francophonie, en valorisant le plurilinguisme, le multiculturalisme et plus globalement l'ouverture vers autrui, est devenue un vecteur de valeurs fortes propices à favoriser la paix et l'enrichissement mutuel.

2 - Un enjeu régional à prendre en compte :

Les enjeux régionaux : par sa position géographique et son histoire, notre région a un véritable intérêt à s'engager dans une stratégie francophone axée sur les pays du pourtour méditerranéen et le continent africain avec des perspectives encourageantes mais néanmoins fragiles.

Au niveau régional, la francophonie offre des opportunités de développement économique, d'actions fondées sur la solidarité et d'attractivité du territoire : elle pourrait également contribuer, via des mesures concrètes, au « bien vivre » ensemble.

Certains obstacles doivent cependant être levés pour permettre à la francophonie de se révéler ; il pourra s'agir du manque de coordination des acteurs institutionnels ou privés contribuant aux échanges avec des pays ou des régions francophones, des situations d'illettrisme, ou de la sous-utilisation du numérique, des médias et des réseaux sociaux.

3 - Les propositions :

Le CESER estime que la région Provence, Alpes, Côte d'Azur représente l'échelon pertinent pour favoriser la francophonie sur son territoire et à l'international.

Cette démarche doit s'exercer dans le cadre de l'exercice de ses compétences en mobilisant les dispositifs existants (notamment européens) et la fédération des acteurs institutionnels, associatifs et privés selon 5 axes :

1 - La mise en œuvre d'une stratégie francophone régionale partagée

En tant que chef de file du développement économique, la Région devrait pouvoir, dans le cadre de l'évolution du SRDEII, initier une démarche partenariale et coordonnée en faveur de la francophonie avec les acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels, associatifs ou privés. Cette démarche devrait s'effectuer en portant une attention particulière aux pays de l'arc méditerranéen, du continent africain et de certains publics cibles (notamment les jeunes, les étudiants, les enseignants, les chefs d'entreprise, et les dirigeants associatifs, ...).

2 - L'apprentissage et la maîtrise de la langue française pour contribuer au vivre ensemble en région

Ce deuxième axe suppose de faire de la lutte contre l'illettrisme une priorité régionale en particulier pour les jeunes sortis du système scolaire, les actifs et les immigrants primo arrivants.

3 - Le soutien et la promotion des métiers de la francophonie

Cet objectif passe par l'amélioration des conditions d'accueil et d'échange avec des étudiants et des apprentis étrangers à travers :

- Le déploiement des universités d'été,
- Des formations en faveur d'un « français de la communication » plus accessible,
- Des échanges d'apprentis dans le cadre notamment d'Erasmus+,
- La mobilisation des Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE),
- La valorisation de nos formations à l'étranger, et notamment de nos formations d'excellence (les Meilleurs Ouvriers de France),
- Le développement d'établissements bilingues à l'étranger,
- La création d'une AFDI régionale (Agriculteurs Français et Développement International).

4 - Le développement d'une économie régionale durable francophone

Cet objectif pourra être mis en œuvre par :

- La mobilisation des fonds communautaires et le soutien aux projets d'investissement euro méditerranéens (Méditerranée du Futur, acte 3),
- L'identification et la valorisation des fonds d'investissement orientés vers la Méditerranée et l'Afrique,
- La sensibilisation des chefs d'entreprise à l'opportunité de la francophonie pour faciliter les échanges commerciaux et développer des marchés,
- L'accompagnement des entreprises à l'export vers des pays francophones à travers la mobilisation des dispositifs existants et en lien avec les établissements consulaires : RISING SUD (agence de développement économique de la Région), TEAM SUD EXPORT...

5 - La promotion et le rayonnement de la région à travers la francophonie

Ils s'exprimeront à travers quatre points majeurs :

Une stratégie de communication offensive à l'international qui favorisera :

- Une approche intégrée de la francophonie dans les manifestations à l'étranger soutenues par le Conseil régional,

- Une participation active de la région au Sommet de la Francophonie Tunis 2020 afin de promouvoir notre région à travers la Francophonie.

Le renforcement du rayonnement culturel de la région à l'international, à travers :

- Le soutien à l'export de manifestations culturelles sélectionnées par la Région et leur diffusion auprès des régions francophiles,
- La création d'espaces d'échanges entre les responsables culturels pour la valorisation des bonnes pratiques (l'Orchestre de la Méditerranée par exemple),
- La mise en œuvre d'actions éducatives.

Le soutien aux fédérations sportives et leurs structures associatives qui ont pour mission de promouvoir, dans un but conjoint, les valeurs de l'Olympisme et de la francophonie en renforçant le rôle de la langue française.

L'utilisation renforcée des technologies de l'information et de la communication au service de la francophonie, avec notamment le soutien aux centres de formation qui dispensent une offre de formation à distance pour le français et l'utilisation de réseaux sociaux pour l'émergence de projets collaboratifs et de partage pédagogiques.

En conclusion

Le CESER considère la francophonie comme une véritable opportunité capable d'intégrer des actions régionales transverses dans une stratégie cohérente et immédiatement opérationnelle. La francophonie demeure encore méconnue mais, pour peu qu'on accepte de lui accorder l'importance qu'elle mérite, la région a là, à sa disposition, un véritable outil porteur de sens qui ne peut que répondre aux attentes d'une région puissante ouverte sur elle-même et sur le monde.



Considérant la RSE comme un levier de développement pour les entreprises et les territoires, le CESER s'est auto saisi sur la place de la RSE dans la politique régionale, ses impacts en entreprise et sur les territoires de proximité, le partenariat entre les acteurs, les initiatives locales notamment en matière de RSE territoriale, en s'attachant particulièrement aux retours d'expériences d'entreprises.

La RSE en quelques mots

- Elle se définit par la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable et s'inscrit dans une démarche volontaire. Elle intègre des préoccupations sociales, économiques, environnementales et éthiques au sein des activités de l'entreprise et dans ses impacts territoriaux.
- Elle repose sur un plan d'actions propre à l'entreprise avec des indicateurs mesurables, en conformité avec les dispositifs législatifs et la norme internationale ISO 26000, qui prônent une vision de performance globale en termes économique, humain, de respect de l'environnement et de solidarité avec les territoires.

Ses opportunités

- Un levier de développement économique et social durable pour les entreprises et les territoires
- Un moyen d'entreprendre autrement en donnant plus de sens à l'entreprise
- Une source d'innovation : technique, technologique ou sociale
- Un outil de qualité de vie au travail et de sécurisation des parcours professionnels
- Une démarche qui favorise l'économie de proximité et l'attractivité du territoire

Ses principaux enjeux

- Des enjeux sociétaux, sociaux, environnementaux et éthiques
- Un enjeu fort pour l'entreprise en tant qu'outil stratégique, de management et de gouvernance et pour les territoires et les institutions, dans leur capacité à mettre en œuvre des coopérations entre acteurs pour favoriser un développement durable.

Les enseignements tirés du diagnostic régional

La RSE en région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur est le fruit d'une coopération forte des institutionnels et des consulaires

ECONOMIE

La Responsabilité Sociale et Sociétale de l'Entreprise :

Un outil au service de la performance globale des entreprises, de la qualité de vie au travail et du développement durable des territoires

mais aussi de la mise en œuvre de bonnes pratiques à l'initiative d'autres acteurs du territoire (branches professionnelles, structures de l'ESS⁽¹⁾, organisations syndicales, PNR⁽²⁾, Pôles de compétitivité...).

Inscrite dès 2006, comme une priorité dans la stratégie régionale de développement économique, la RSE bénéficie à partir de 2013 d'une évolution progressive qui s'est traduite par des politiques publiques structurées et des dispositifs d'accompagnement en partenariat avec les consulaires et institutionnels tels que notamment :

- Le « Parcours Performant et Responsable » qui a permis d'intégrer 400 entreprises dans cette démarche
- La convention cadre qui vise en particulier le soutien à la RSE dans les TPE et PME autour de 3 priorités : La sensibilisation et la promotion de la RSE, la diffusion des bonnes pratiques et la valorisation de l'engagement des entreprises, avec une gouvernance partenariale.

A compter de 2017, la RSE, intégrée au SRDEII⁽³⁾, est envisagée comme « un levier de performance durable » notamment pour l'économie de proximité et circulaire.

En région, les démarches de RSE sont plus ou moins partagées par les chefs d'entreprises et hétérogènes dans leur mise en œuvre, avec :

- Des stratégies RSE variables selon leur taille et leur secteur d'activité et des réticences de la part de certains chefs d'entreprises pour qui la RSE est encore perçue comme une contrainte et non comme un atout
- Des difficultés dans les TPE et PME pour s'engager sur le long terme notamment pour les entreprises les plus fragiles et des besoins d'accompagnement
- Des pratiques de RSE et des structures d'animation en réseaux avec un bon ancrage local. Des expérimentations de management participatif des salariés en entreprise. Mais des insuffisances au niveau de l'effet d'entraînement des donneurs d'ordre sur les sous-traitants ou pour mettre en œuvre des outils partagés.

De plus, les démarches de RSE territoriales restent insuffisamment développées.

Les propositions du CESER

1 - Les entreprises doivent promouvoir leur démarche RSE en valorisant ses impacts en interne en termes de performance globale et en externe dans leur participation au développement de leur territoire d'accueil.

Ce qui implique de :

- Envisager la RSE comme un gain de performance durable en interne de l'entreprise et un facteur de développement durable avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Evaluer, communiquer et valoriser leurs actions de RSE et diffuser leurs bonnes pratiques pour susciter l'engagement des autres entreprises dans cette démarche
- Développer des relations responsables entre les donneurs d'ordre et leurs sous-traitants et fournisseurs
- Renforcer la mutualisation et la coopération inter-entreprises
- Sensibiliser et impliquer davantage les salariés dans la démarche RSE au sein de leur gouvernance et en favorisant plus de dialogue social.
- Renforcer la sécurisation des parcours par la formation tout au long de la vie, la validation des acquis de l'expérience et la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

2 - La Région en partenariat avec les autres acteurs institutionnels doit favoriser la RSE dans sa stratégie de développement économique en lien avec les priorités du SRADDET, à travers :

- Une vision large et une approche globale de la RSE prenant en compte les enjeux de territoires et les attentes de la population
- Une valorisation et une meilleure lisibilité de l'action régionale en matière de RSE avec un budget régional dédié clairement identifié et en intégrant une rubrique RSE dans le portail entreprisesmaregionsud.fr
- Des actions de sensibilisation auprès des chefs d'entreprise sur les opportunités offertes par la RSE en diffusant les bonnes pratiques des entreprises et leurs effets positifs en interne et à l'extérieur de l'entreprise.
- Le déploiement de la RSE dans le cadre de la politique des OIR (4), du plan Climat et du FIER (5)
- Une réflexion sur un ou plusieurs labels de qualité régionaux et sur les modalités de contrôle à posteriori et en fonction de la norme ISO 26000.

La déploiement de la RSE en entreprise doit être soutenu à partir des mesures telles que :

- L'intégration de clauses sociales et environnementales dans les appels d'offres en fonction des types de marchés
- Des pôles ressources RSE, afin de soutenir les entreprises dans leur démarche et valoriser les initiatives et synergies dans ce domaine
- Des fonds d'investissement socialement responsables pour permettre aux PME de financer des projets en lien avec la RSE
- Le déploiement des mises en réseaux d'entreprises facilité par la création d'un portail internet afin de permettre aux acteurs économiques de partager leurs expériences pratiques dans le domaine de la RSE
- Une meilleure accessibilité aux dispositifs régionaux d'accompagnement en prenant en compte la spécificité

des TPE et PME notamment celles en difficulté avec des dispositifs adaptés (renforcement du dispositif CEDRE et plates formes mutualisées)

- Le soutien à l'économie de proximité et pour l'accompagnement des porteurs de projets collaboratifs à valeur ajoutée pour le territoire
- Le développement de pratiques responsables dans les échanges à l'international en favorisant les entreprises et les pays respectueux des normes sociales et environnementales conformément aux conventions et accords internationaux.

3. La RSE territoriale outil de coopération et de développement durable doit être privilégiée en fonction des enjeux territoriaux et des attentes de la population.

Ce qui suppose de :

- Identifier les enjeux collectifs et partagés des territoires à partir d'une cartographie et d'une hiérarchisation de ces enjeux au niveau de chaque territoire afin de réfléchir sur des thématiques communes (telle que la mobilité par exemple) par zone d'activités en conférant à la Région un rôle d'animation et d'ingénierie territoriale en lien avec les entreprises, les autres collectivités, les associations et les syndicats
- Favoriser des groupements d'employeurs pour la mise à disposition de personnels partagés
- Développer la RSE sur quelques sujets emblématiques comme par exemple les achats responsables ou dans des domaines tels que : la production, la distribution et la fourniture d'énergie, le logement, l'Eco construction et les éco quartiers, le transport et la mobilité, les circuits courts et la revitalisation des centres villes
- Définir, enfin, des indicateurs de performance de l'ancrage territorial des entreprises : emploi, inclusion sociale, préservation des écosystèmes...

Conclusion

La RSE doit s'inscrire au cœur de la stratégie des entreprises. Elle nécessite un changement de culture et une transformation de son modèle économique tout au long du processus de production, de consommation et de distribution prenant en compte les différents impacts territoriaux. Le développement de la RSE territoriale en complémentarité au développement de l'économie circulaire doit devenir un axe fort de la politique régionale et contribuer à fédérer les acteurs du territoire au niveau des zones d'activités et des centres villes à reconquérir.

(1) ESS : Economie Sociale et Solidaire

(2) PNR : Parcs Naturels Régionaux

(3) SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation

(4) OIR : Opération d'Intérêt Régional

(5) FIER : Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région



Rapporteur : Michèle TCHIBOUKDJIAN
Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé
et Services publics
Séance Plénière du 11 Décembre 2019

SOCIÉTAL

Accès aux soins : Comment réduire la fracture territoriale ?

Pour autant, un certain nombre de problèmes subsistent en matière de recrutement et de formation.

Le diagnostic

- **Un maillage hétérogène des professionnels de santé**
Bien que dotée d'une offre de soins de qualité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, souffre de l'isolement de certains territoires en zones rurales et/ou urbaine caractérisés par des difficultés liées à l'accès aux équipements et infrastructures en matière de soins ainsi qu'à l'installation des médecins et autres professionnels de santé.
- **Des professionnels de santé face à de nouveaux enjeux**
La Région doit également tenir compte du vieillissement de ses médecins généralistes, de leur non remplacement ainsi que du vieillissement d'une population qui reste en demande d'une meilleure prise en charge de proximité. Elle doit aussi faire face à un contexte de creusement des inégalités sociales et d'augmentation des soins ambulatoires avec leurs conséquences sur des professionnels de santé qui aspirent, pour leur part, à de nouveaux modes d'exercice et de meilleures conditions de travail.

Les enjeux

- **Le maillage territorial**
Depuis 2011, la Région et l'ARS ont conjugué leurs efforts pour améliorer l'accès aux soins et la prévention. Cela s'est traduit par la création de Maisons Régionales de Santé (MRS), le soutien aux Maisons et Centres de santé (MDS) avec une prise en compte de l'exercice médical coordonné pour lutter contre les « déserts » médicaux. Pour autant, cette mobilisation risque de ne pas suffire à masquer la fragilité de certains territoires en souffrance.
 - **Les « déserts » médicaux**
Les zones d'intervention prioritaires définies par l'ARS concernent 3,8% de la population du territoire : ces zones sont caractérisées par une densité de médecins généralistes inférieure à la moyenne régionale. Cette situation s'explique par leurs nombreux départs en retraite, le libre choix de l'installation des jeunes médecins et leur nouvelle aspiration privilégiant un travail en équipe comme un meilleur équilibre entre vie privée et professionnelle.
- **L'offre de formation**
La Région peut influencer sur l'évolution des métiers du personnel paramédical qui répond à de nouveaux défis comme le développement de l'interprofessionnalité, l'organisation optimale de l'offre de soins sur le territoire comme le développement de nouvelles technologies et la télémédecine.

Les dispositifs de régulation des soins

- **Les cadres d'intervention de la Région**
La loi NOTRe du 7 août 2015 a donné toute légitimité à la Région pour réduire notamment les inégalités territoriales. C'est bien dans ce cadre que se situe l'action régionale en matière d'accès aux soins pour prescrire et promouvoir des mesures de maintien comme de redéploiement de médecine de proximité. L'ensemble des dispositions prises par la Région en matière d'accès aux soins est présent dans les principaux points de la loi santé du 24 juillet 2019.
- **L'action de la Région en matière d'accès aux soins**
La Région a développé une politique volontariste pour l'accessibilité géographique aux soins, la promotion de pratiques innovantes dans les Alpes ou encore les quartiers urbains sensibles dont Marseille. Cette politique s'est traduite par la mise en place de plusieurs dispositifs santé.
- **Les Maisons Régionales de Santé (MRS)**
Il s'agit du dispositif phare de la Région, à géométrie variable, qui s'adapte aux territoires et dont l'objectif est le développement d'une offre de santé de proximité, l'égalité d'accès à tous les citoyens, la coopération interprofessionnelle du personnel santé. Entre 2011 et 2017, la Région est passée de 30 à 49 MRS labellisées soit une progression de 63 % sur 6 ans. Les territoires urbains n'échappent pas pour certains quartiers à cette inégalité d'accès à des soins de qualité. Face à cette situation, la Région a soutenu des projets de création de MRS comme de centres de santé. Pareillement, les premières Maisons ont été déployées pour répondre et lutter contre la désertification médicale des territoires ruraux.
- **L'installation de médecins**
En 2017, la Région a financé l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM) pour le recrutement d'un médecin généraliste dans son centre de santé du 14ème arrondissement. Elle a par ailleurs soutenu, sous la forme de bourses de stage (2400 €/semestre renouvelée deux fois), l'accueil de 10 internes inscrits en DES de médecine générale (de 2ème et 3ème année) dans les facultés de médecine de Marseille et de Nice pour exercice en zone rurale.
- **La télésanté**
La réorganisation de la présence médicale au sein du territoire en utilisant d'autres leviers comme les nouvelles technologies est un défi que s'est lancé la nouvelle mandature (Smart Santé) en juillet 2017.

Elle soutient à cette fin des dispositifs permettant une activité et une prise de décision, à distance ou sans la présence du patient autour de quatre actes de télé-médecine réalisables : la téléconsultation, la télésurveillance médicale, la téléassistance médicale et la télé-expertise.

Les propositions du CESER

L'accessibilité aux soins constitue un enjeu fort de cohésion et de solidarité territoriale. La politique santé conduite par la Région doit être maintenue, renforcée et contribuer davantage à optimiser l'accès aux soins. Elle doit aussi prendre en compte les évolutions des métiers en fonction de la demande professionnelle d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et privée. Elle doit surtout intégrer le nouveau cadre législatif (Cf. loi Buzyn) dont les effets ne seront peut-être pas perceptibles avant une dizaine d'années (suppression du *numerus clausus* par exemple). Ces nécessaires adaptations devraient permettre d'assurer une meilleure qualité de vie et de bien-être de la population en rapprochant des structures de santé de la population dans certaines zones sous-dotées.

1 – Participer au financement de la lutte contre les déserts médicaux

- Le soutien de la Région à la consolidation des expérimentations en cours dans les zones sous dotées à Marseille : l'Espace Santé AP-HM (la Cabucelle) Château en santé (Parc Kalliste, 13015), le Centre de santé André Roussin (13005), le Centre médical mutualiste Oxance...
- Transposer ce type modèle de santé urbain en zone rurale : l'incitation des médecins de métropoles à faire une vacation répondrait à la demande d'accès aux soins ;
- Développer un marketing territorial pour attirer de jeunes médecins dans les zones en tension en partenariat avec les collectivités territoriales.
- Accompagner le déploiement des professionnels paramédicaux de pratiques avancées.

2 - Le renforcement de la télé-médecine et des maisons connectées

- Accompagner leur développement ;
- Impulser le déploiement de solutions informatiques (THD...);
- Contribuer au partage systématique des expériences conduites en matière de télé-médecine dans d'autres territoires sous dotés (cf. Vallée de la Roya) ;
- Financer des outils et des services NTIC en fonction des besoins exprimés par les professionnels utilisateurs.

3 - Le développement et l'accompagnement des internats en zone médicale sensible ainsi que le renforcement des bourses aux internes

- Amplifier le dispositif lancé par la Région en 2017 autour de l'accueil d'internes en stage inscrits en DES de médecine générale (de 2ème et 3ème année) ;
- Favoriser les stages chez les médecins généralistes dans les zones sous-dotées en s'appuyant sur l'article 5 alinéa 2 de la loi Santé. Prise en compte par la Région de cette disposition contenue dans l'article précité et qui prévoit désormais que *"Les étudiants de médecine générale réalisent au cours de la dernière année du troisième cycle de médecine au minimum un stage d'un semestre en pratique ambulatoire"* ; stage devant être réalisé, en autonomie supervisée, dans des lieux agréés, en priorité

dans les territoires ruraux affectés par un manque de médecins généralistes.

4 - Une meilleure mise en réseau des partenaires

- Favoriser plus de coordination entre les établissements de santé et les libéraux pour répondre aux nouvelles pratiques induites par l'augmentation de l'ambulatoire et du maintien à domicile ;
- Vérifier dans le suivi des MRS (dans le cahier des charges et appel à projets) que :
 - Celles-ci travaillent de manière obligatoire avec les PTA de leurs secteurs
 - Celles-ci s'assurent de l'activité pluridisciplinaire
 - Elles intègrent les grands plans de prévention
 - Elles assurent un lien avec le monde associatif
 - Elles intègrent les politiques préventives des organismes sociaux (PFIDASS).

- Pérenniser et développer le réseau des centres de santé comme atout majeur dans la lutte contre les inégalités de santé ;
- Encourager les expériences d'hôpital hors les murs, comme celle de l'AP-HM, en partenariat avec les médecins libéraux dans les quartiers sensibles ;
- Développer les relations médecine de ville – Université.

5 - Le suivi et l'évaluation des structures de santé sur le territoire

La pérennité du financement des structures de santé étant intimement liée à leur capacité à démontrer à la puissance publique l'utilité d'un outil de santé adaptable et reproductible, le CESER réitère sa demande d'évaluation des MRS par l'Exécutif.

6 – Assurer la pérennité des écoles paramédicales en territoire

Le CESER préconise un maintien et un investissement accru en direction des instituts de formation paramédicaux existants sur l'ensemble du territoire régional et à fortiori ceux installés dans les centres hospitaliers. Il s'agit par cette démarche de garantir autant le recrutement et l'installation pérenne de ces personnels dans les zones sensibles que de maintenir la qualité reconnue d'une formation décentralisée et en alternance.

Conclusion

Pour répondre aux enjeux territoriaux de santé publique, la Région est sortie de son cadre légal, même si la loi NOTRe lui confère une compétence renforcée en matière d'aménagement du territoire. C'est justement le parti pris de la solidarité territoriale qui a dicté l'action publique de la Région en matière de santé : depuis une décennie, la Région a beaucoup œuvré dans les zones rurales sous dotées comme dans certains centres urbains sensibles.

La question fondamentale est désormais celle de la pérennité des financements qui doivent permettre aux expérimentations de se poursuivre : la téléconsultation, le soutien à des structures de soins au cœur des banlieues, la formation du personnel paramédical, l'aide à l'installation de médecins, l'accompagnement des personnes âgées, l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Récapitulatif des commissions en 2019

Commissions sectorielles

Nombres de
réunions

Agriculture, Forêt, Mer et Littoral.....	22
Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement.....	19
Culture, Patrimoine Culturel.....	12
Développement Soutenable, Environnement, Energie et Climat.....	17
Emploi, Développement Economique Régional.....	19
Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation.....	17
Finances et Fonctionnement.....	15
Formation Professionnelle, Apprentissage.....	12
Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux.....	16
Relations Internationales, Europe et Euro-Région.....	13
Section Prospective.....	15
Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics.....	15
Sport, Jeunesse et Vie Associative.....	16
Tourisme.....	20
Transports Publics Régionaux et Ecomobilité.....	17

UNE ASSEMBLÉE DE

140 CONSEILLERS



Moyenne
d'âge
58 ans

LA PARITÉ

41 %



DES FEMMES

LA PARITÉ

59 %



D'HOMMES

5 Séances



P
L
É
N
I
È
R
E
S

20 Avis,
Rapports ou
Contributions
adoptés sur
les politiques
régionales

BILAN

2019

CESER

4 Commissions Permanentes

8 Bureaux Exécutifs



12 Réunions des 1^{ers} Vice-présidents
et Vice-Présidents



Un lieu d'échanges, de réflexion et d'anticipation au service des
citoyens de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Un laboratoire d'idées
Un fonctionnement autonome, démocratique et performant
Une force active de propositions